

**SECONDIGNY EN GATINE**  
**Deux - Sèvres**



**Saint Barthélemy, La Petiteère**

**MANUEL D'HISTOIRE LOCALE**

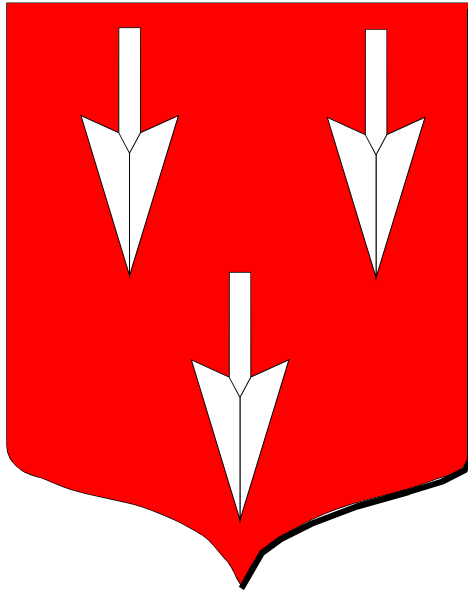
**Manuel N° VIII, Anciens Fiefs, Châtellenie de Secondigny**

**1° Partie (partiel) - Fief de la Petiteère**

**Rédaction, Claude Julliot.**  
**Secondigny, Septembre 2007.**

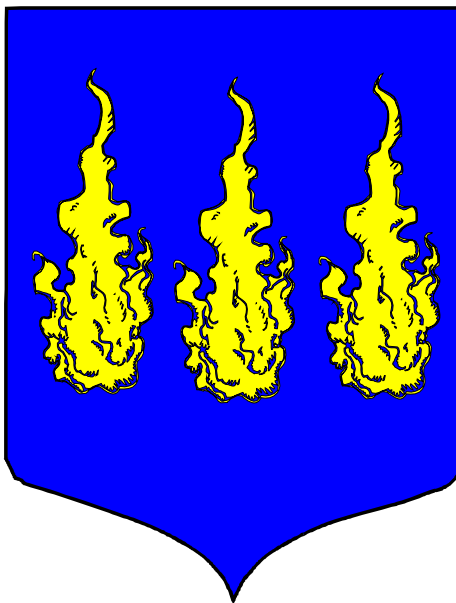
**FAMILLES NOBLES DE GATINE**

**Famille Robin, Seigneur de Neuvy-Bouin**



\*\*\*\*\*

**Famille Humeau, Seigneur de Poitiers**



\*\*\*\*\*

## **- La Petitière, paroisse de Secondigny -**

La Maison Noble de la Petitière est située à 4km au nord de Secondigny, à proximité de l'ancien Chemin Vernolois, reliant Poitiers à Talmond, via Parthenay et la Châtaigneraie.

De Parthenay, le Chemin passait par la Croix St-Joseph, puis prenait la ligne de crête au dessus du Tallud, Azay suivant le GR 36, puis la Linière, l'Aubrière, la Germanie, la Petite Ralière, la Maison neuve, la Verrie, Vernoux et l'Absie.

Dans l'histoire, ce Chemin est cité en 1135, dans la visite faite à l'abbaye cistercienne de l'Absie par Saint-Bernard, suivie de la conversion de Guillaume II Parthenay à Notre-Dame de la Coudre. Plus tard, le 12 mai 1793, l'armée vendéenne commandée par Lescure, D'Elbée et La Rochejacquelein, composée de douze mille hommes d'infanterie, six cents chevaux et vingt-cinq pièces de canons, se déplace de Parthenay à la Châtaigneraie en suivant le Chemin Vernollois.

Le Chemin par Secondigny qui suivait le Thouet est décrit comme le plus mauvais du Poitou, impraticable par temps de pluie. La route nationale N 946, stratégique décidée par Napoléon ne sera construite que lentement à partir des années 1850.

\* \* \* \* \*

### **Sommaire,**

Propriétaires connus de la Maison Noble de La Petitière.

Les successions entraînent des propriétés en indivis qui s'éternisent.

Les ventes se font à crédit avec des rentes parfois sur plusieurs générations.

De 1400 à 1602, famille Pizon.

De 1602 à 1657, famille Bétoulat.

De 1657 à 1660, Jacques de Vieux.

De 1660 à 1697, famille Landerneau.

De 1697 à 1821, famille Darrot.

De 1821 à 1914, famille Parthenay.

De 1897 à 2002, familles Nivault, Robin, Humeau.

Depuis 2002, famille Gallard.

Généalogie historique établie à partir de :

« Dictionnaire des Familles de l'Ancien Poitou » Beauchet-Filleau.

Archives du château de La Barre de Alfred Richard 1868.

Etude de François Villard, directeur des Archives de Vendée, 1979.

Actes notariés de M Humeau, propriétaire en 2000.

Etudes réalisées par les Historiens régionaux, Bélisaire Ledain, M Poignat

Différents armoriaux, d'Hozier, Gouget, d'Abzac, etc....

Visite de l'Association et des archéologues de Parthenay.

\* \* \* \* \*

## **Au Moyen age,**

Dans son étude sur la « La Gâtine Poitevine au XI<sup>o</sup> siècle » le professeur George T. Beech montre le système « ...*d'unités agricoles vivant en autarcie, ayant leurs propres terres, leurs bois, leurs vignes, leurs moulins, leurs maisons et parfois une église...* » Le domaine noble de la Petitière est le modèle de cette structure agricole, dont, hélas, une partie a disparu, comme le village proche de la Brie et le moulin Bouton.

Notons, en préambule que la coutume de succession au Moyen âge en Gâtine, bien que le droit d'aînesse fut assez énergique, est le régime de succession de frère à frère. La Coutume attribuée à l'aîné le principal Châtel et à titre de préciput, les deux tiers des revenus et des terres nobles de la succession. La Coutume établira en 1514, le droit d'aînesse uniforme pour l'ensemble du Poitou.

## **Renaissance,**

A la fin de la guerre de Cent ans en 1436, de la guerre sanglante entre Georges de la Trémouille et Artus Richemont seigneur de Gâtine et des troubles qui ont suivi jusqu'en 1453, le Poitou va connaître pendant un siècle jusqu'au début des guerres de religion en 1560, une tranquillité profonde, sous un pouvoir fort. Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François I<sup>o</sup>.

La civilisation matérielle y prend un essor prodigieux, qui ne décline qu'au moment des discordes civiles de la fin du XVI<sup>o</sup> siècle. Les campagnes, qui offraient encore à l'époque de Louis XI l'image de l'abandon et de la désolation, présentent au XVI<sup>o</sup> siècle, avant les grands ravages des guerres de religion, l'aspect de l'activité et de l'abondance. L'agriculture poitevine fleurissait...

...On est frappé, à cette époque, de la prodigieuse vitalité des métiers de l'alimentation, meunerie, boucherie, boulangerie, pâtisserie, du nombre extraordinaire des poissonniers, des taverniers, des hôteliers. Les solides lainages de la Gâtine et du Bocage du Poitou, demi-fins et grossiers se vendent dans toutes les foires de France et s'exportent même au dehors...

...Les anciennes résidences féodales, masses sombres, mal conçues pour les agréments de la vie, ne satisfont plus la noblesse de la Renaissance. Aussi les châteaux sont-ils transformés, et la transformation apparaît dès la seconde moitié du XV<sup>o</sup> siècle...

Pierre Boissonnade, Histoire du Poitou.

Nous constatons qu'il existe sur les 3 anciennes Maisons nobles : la Petitière de Secondigny, la Bonnière et la Bonnière du Beugnon, des analogies de décor architecturale d'origine gothique qui n'apparaissent plus au XVI<sup>o</sup> siècle.

**Nous pouvons donc raisonnablement dire que ces Maisons nobles ont été construites à la fin du XV<sup>o</sup> siècle,** peut-être sur des constructions déjà existantes. La généalogie historique des familles nobles, propriétaires à cette époque, est d'ailleurs dans l'ensemble établie.

\* \* \* \* \*

## - Généalogie Historique des familles -

### Extraits de documents d'Archives.

Dans le dictionnaire de Sigillographie du Poitou nous notons en **1285** et 1292, à l'occasion d'échange financier « Vente par Guillaume Pizon, valet (jeune écuyer) à Guillaume Morel, pour 35 sous d'une mine (28 litres) d'avoine de rente annuelle », au revers du sceau des seigneurs de Parthenay, Sgr de Parthenay et de Vouvant, un contre-sceau de 20 millimètres avec la description suivante : « crosse entre 2 étoiles entourées d'un greneti ». Ce sceau serait le contre sceau des Parthenay-Larchevêque. Ce document est la plus ancienne trace connue de la famille Pizon.

Dans le Dictionnaire Topographique des Deux-Sèvres, Bélisaire Ledain note l'existence de plusieurs villages portant le nom de Pizonnière : commune d'Allonne, *Pizoneria* en 1267 (Fonteneau I, 391) ; Azay-sur-Thouet, *Pizonnière* en 1491 ; Cours, *Piousonnière* en 1744 ; enfin *Pizonnière*, commune de Magné.

Bélisaire Ledain note qu'à cette même époque la famille Pizon était propriétaire du fief de la Fromagerie, châtelainie de Secondigny, sans doute le tènement de la Mortière, en bordure du Thouet, maintenant disparu (docteur Louis Merle).

Le mot pizon ou puison, en ancien français, désigne un tronc de chêne creusé, posé sous la chaussée d'un étang pour en assurer la vidange.

### **Rooles des Bans et Arrière-Bans de la Province de Poictou**, Edition de 1667

Nobles du Pays qui s'engagèrent au service du Roy Louis XI « ... au 22 iour dudit mois d'Octobre de l'année **1467**, pour assembler à S.Hermine, voir et visiter tous les nobles des Sièges de Fontenay et Thoüars. « ...Brigandiniers qui s'estoient aduoüiez au Sieur de Laigle...François Pison et Guillaume Pison...Louys de la Voerie... » « Hommes d'armes au Sieur de Bressuire...Rolland de la Voerie...Louys le Mastin...Jean Iau pour Jean de la Cour...en Brigandnier, L'Archer de Louys le Mastin, Mathurin Murart pour Jean Pizon...Bertrand de la Cour, Cristain du Retail »

Convocation par ordre du Roy et par Monsieur Jacques de Beaumont sénéchal du Poitou le 24 novembre **1491** Monstre de Poitiers par devant Guillaume Arembert, procureur « ... pour Secondigny, Jacques des Francs en Archer... pour Parthenay, Lyon Pizon en Archer... pour Secondigny, Eustache Nouzillé a présenté Pierre Nouzillé son fils Archer, qui a esté reçu ; pour S.Maixent, Louys de Pougnes et Artus Chabot en Archers... ; pour Parthenay, Leon Pison de la Selle en Archer ; Guillaume de Neufcheze deux Archers ; Louys Darot en Archer ; Claude Cadu ; Nicolas Roigne... »

Autre Monstre du 12 décembre **1491**, de Jean de Beaumont «..pour Hérisson, Louys de Pouygnos Sieur dudit lieu,... pour Parthenay, François de Longeville en Archer ; Artus Goulard en Archer ; Pierre du Pont ; Guyot de Nucheze ; Jacques Roüaut ; Geoffroy Guychard Sieur de la Coudrelle Archer ; Thibaut Parthenay Sieur du Reteil, Archer,... pour St-Loup, Pierre Pidoux, pour Mauléon, Iean de Mondion Sieur de Cerueaux Archer, ... pour Secondigny, Jean des Francs en Archer, son frère Béraut... »

Monstre convoqué par le Roy François 1<sup>o</sup> en **1533**. « ... Jacques Parthenay Sieur du Retail en Homme d'arme ; Louys Guichard Sieur de la Coudrelle, Archer ; Jacques de Cosnes Sieur de la Caillerie, Archer ; Charles Mouzille Sieur de la Garde ; Georges de la Voyrie Sieur du Bignon... »

\* \* \* \* \*

## Famille Pizon,

Les dates en débuts de paragraphes sont celles d'Aveux ou Hommage, dans lesquelles le nom du propriétaire de la Petitière est cité.

Un Aveu est sous l'ancien régime une Reconnaissance avec Inventaire de biens, donné par un vassal à son suzerain. Soit : Maison seigneuriale, colombier, granges, étables, pressoirs, arpents de terres labourables, arpents de pré, vigne, bois, moulins à eau, etc. et les arrières fiefs : métairies, borderies, etc.

Un Hommage est une promesse de fidélité qui est solennellement faite par le vassal à son seigneur, avec les marques de soumissions et de respect prescrites par les coutumes ou l'usage des lieux

Dans la Gâtine Historique de Bélisaire Ledain, nous lisons parmi les Fiefs relevant à hommage plein de la Baronnie de Parthenay ;

La Petitière était un fief relevant de la Châtellenie de Secondigny. Le Suzerain était au départ, le Seigneur de la famille Parthenay Archevêque, puis au XVI<sup>e</sup> siècle, Arthus de Cossé 1<sup>o</sup> comte de Secondigny, suivi de ses héritiers ; en 1640, le duc de la Meilleraye et enfin en 1779 le comte d'Artois.

**1323**, La *Petiteria* ou la *Petitère*, citée dans les archives de l'abbaye de Fontaine le Comte, près de Poitiers, patron de l'abbaye des Bois de Secondigny.

« Le Fougerais » (Mauzé-Thouarsais) aveux de Jean Pizon, écuyer en **1402** ; Jean Pizon, écuyer, 1469 ; Françoise Le Mastin, veuve dudit Jean Pizon, 1472 ; Léon Pizon, écuyer, 1477 ; Jacques Viault, écuyer, seigneur de Lallier (Cours près Champdeniers), 1604 ; René Viault, seigneur du Breuillac, 1656.

- **1401, Jacques Pizon** est seigneur de la Roulière, paroisse de Pompaire, canton de Parthenay. Ce fief passera ensuite, avant 1497, aux familles Goulard, Daillon et Asse (Château et Manoirs des Deux-Sèvres 1998).

- **1408**, A 394, Archives de La Barre. Guillaume Pizon, Jean Viault et Jean Aymer sont cités comme seigneurs dans une donation faite par feu Jeanne Pouverelle à Pierre de La Chapellerie, fief de Pognes Hérisson.

- **1428-1430, Jehan Pizon** rend aveu comme Seigneur de la Petitière (Bélisaire Ledain, La Gâtine Historique et Monumentale, 1897).

En **1458**, le 15 juin, **Jehan Pizon** épouse **Françoise Le Mastin**, fille de Jean, Sgr de La Rochejacquelein, Voultegon et de Colette Massoteau. Elle était veuve de Jean Maynard † 1453, Sgr de la Cornelière en Talmondais. Veuve de nouveau en 1472 de Jean Pizon, elle est dite dame du Fougerais (Beauchet-Filleau, généalogie le Mastin).

La famille Le Mastin, Sgr de la Rochejacquelein, la Favrière de Nieul, le Chatellier 85, était à cette époque alliée aux familles : Beaumont de Bressuire, Jousseaulme, du Puy-du-Fou, Baudry, etc. Elle sera, au siècle suivant, très près de Catherine de Médicis et du roi Henri III.

Trois frères Le Mastin sont tombés glorieusement en 1525, à la bataille de Pavie, ou François 1<sup>o</sup> est fait prisonnier.

**Blason** Le Mastin : « d'argent à une cotice de gueules accompagnée de 6 fleurs de lys de même posées 3 en chef et 3 en pointe et une bordure d'azur (du Verger) » *alias* « d'argent à la bande de gueules contrefleurdelysée de 6 fleurs de lys d'azur (1846) ».

Léo Desairve dans son histoire de Champdeniers rapporte que la Commanderie de St-Antoine de la Lande rendait un aveu le 30 novembre 1458 à *Jehan Aymer, écuyer, sieur de Saint-Rhuz et du Bois-Fineau, à cause de Marguerite Pizon, sa femme, part prenant de Chamdenier, à foi et hommage-lige et droit de rachat. L'hotel et hébergement des Bois-Fineau, assis en la paroisse de Champdeniers.*

La famille Pizon détient une part de Champdeniers. La seigneurie du Bois-Fineau appartenait à cette époque à Hilaire Goguet, demeurant à Fontenay-le-Comte.

- **1459, Pierre Pizon**, écuyer (Bélisaire Ledain).

Avant **1467**, Marguerite Pizon épouse Jean II<sup>o</sup> Aymer, Ecuyer, Sgr de Lalyer, Sainte-Rhue (St-Médard) et la Socquetière (Champaux). Il faisait partie du ban de la noblesse convoqué par Ivon du Fou, Chev., le 28 septembre 1467, comme brigandinier du Seigneur de Bressuire.

Quatre enfants :

1<sup>o</sup> Jehan Aymer, Sr de Saint-Rhue, décédé sans postérité

2<sup>o</sup> Jehan le jeune qui figure au bans et montres du Poitou en 1467, 1488, 1491. Marié à Marie Vernon, il est enterré février 1507 dans l'église de Cours près de Champdeniers qu'il avait fondé.

3<sup>o</sup> Eutesse Aymer.

4<sup>o</sup> Jacques Aymer, Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand prieur de Champagne en 1505. Il donne procuration en 1491 à Pierre Chasteigner, commandeur de la Feuillée, et à noble homme Jehan Aymer, son frère, pour prendre possession de la commanderie de Pontmelvès.

La famille Aymer, comme la majorité des familles nobles du Poitou au XVI<sup>o</sup> siècle rejoindra les rangs des réformés. Voir la généalogie historique dans les archives du pasteur Rossignol au centre protestant de la Couarde (15 km Est de Saint-Maixent).

**Blason Aymer** : « d'argent à une fasce componée (couleur alternée) de sable et de gueules de quatre pièces ». Devise « *Virtute et armis* ».

- **1467-1493, Gilles Pizon**, écuyer fils de Pierre, époux de Marie Morelle ou Moreau.

Jean Pizon, convoqué par Louis XI, comme brigandinier au ban de 1467, est remplacé par Mathurin Murart.

Françoise Pizon, fille de Gilles Pizon, écuyer, et de Marie Morelle, par contrat du 4 juin 1488, épouse Mathurin de la Voyrie, écuyer, seigneur de la Boninière et du Beugnon. Trois enfants : Maurice, qui a formé la branche de la Voyrie du Beugnon ; Georges marié à Catherine Chevaleau, mort avant 1539, sans hoirs ; Marie mariée à François Landerneau, écuyer, seigneur de la Ricotière à Fougeré, Bas-Poitou.

A la même époque nous voyons une famille Pizon, seigneur du fief de l'Oucherie, canton de Mazières-en-Gâtine ; soit Guillaume Pizon en 1473 ; son fils Antoine en 1496 ; un autre Antoine en 1543-1544. Plus tard, en 1581, l'Oucherie est aux mains des Yonques. La famille Pizon est la 1<sup>o</sup> famille connue de ce fief dont la maison remonterait au XIV<sup>o</sup> siècle avant de passer à la famille Breuillac. (Château et Manoirs des Deux-Sèvres 1998).

- **1494, Léon Pizon**, écuyer, aussi en 1497 seigneur de Montbail en Fénerly, arrière-fief de Châteauneuf, paroisse de Largeasse (Bélisaire Ledain).

En 1509 et 1526, Antoine Pizon rend aveu du fief de Beauvais, paroisse de Bagneux, près de Thouars, succédant à son beau-père Jean Neau. Ce domaine passa plus tard aux mains de la famille Brion (Maurice Poignat).

- **1531**, le 13 octobre. La Court des Grands Jours de Poitiers tient une réunion exceptionnelle pour juger les nombreuses plaintes déposées, suite à une apparition de violences inhabituelles. Parmi les plaignants, nous notons : « *plainte de Léon Pizon, escuier, contre Léon Mourault dit Pellerin, ung nommé Charles, serviteur de Guy Faubert, fils du seigneur de la Vergne* (de Secondigny), *pour excès, volleryes, pillages et autres crymes* » Les dits *delinquants* sont mis en demeure de comparaître devant la Court dans les 3 jours sous peine de saisie de corps et de biens. Les fils Faubert de la Vergne de Secondigny, seront par ailleurs, condamnés à mort pour assassinats (voir les détails de la 2<sup>o</sup> affaires, au chapitre de la Vergne).

Le 29 octobre 1533, la Cour se réunie de nouveau pour constater que les coupables ont échappé à la justice. La Cour redemande la saisie de corps. Le détail du procès figure dans les archives de la famille Chabot ; l'Amiral Chabot figurant parmi les plaignants de cette même cession.

- **1531**, Marguerite de Talensac, veuve de **Georges Pizon**, Sgr de la Petitière, rend aveu du Boissoudan de Pamplie. Louise de Talensac, veuve de René de Machecoul rend aveu de ce même fief en 1605.

La famille Talensac (ou Tallansac) était Seigneurs de l'Audrière, paroisse de Saint-Mesmin en Vendée. René de Tallensac, frère de Louise était marié à Françoise de Coligny. Les familles de Tallensac et Machecoul étaient membres influents de la religion réformée. André Laurentin dans « Le Haut Bocage » ; Archives de l'Audrière, Bibli.Nat., dossiers bleus, 623 ; La France Protestante, tome IX, Paris, 1859.

**Blason de Talensac** « de sable à 3 fusées accolées d'argent, surmontées de 3 étoiles d'or ».

- **1532**, 26 juin, Procès devant le Parlement à Paris entre Louis Prévost Sgr du Chastelier-Portault et Paule Chabot sa femme d'une part contre Léon Chabot, éc. Sgr de La Petitière (?) réclamant la succession de damoiselle Mathé Chauveau, par transport de Micheau Lambert et sa femme (Archives Chabot).

- **1544**, 5 juillet, Hommage rendu par Sylvestre Desfrancs, écuyer, Sgr de la Bretonnière (Viennay), à Georges Pizon, écuyer Sgr de la Petitière et de Saint-Aubin, pour raison d'une borderie de terre appelée Montbail, et d'un quarteron de terre appelé Bournicaud, paroisse de Feynery (Archives de la Barre, page 71).

- **1545**, **Georges Pizon**, écuyer, seigneur de la Petitière est aussi Sgr. du Vieux Boissoudan paroisse de Pamplie. Il est enseveli en **1572**, aux Cordeliers de Parthenay. A la mort de Georges Pizon, le Vieux-Boissoudan passe à René de Machecoul, chevalier de l'ordre du roi. Avant Georges Pizon, le château appartenait fin XIV<sup>o</sup> siècle, au chevalier Pierre Chauvereau (Château et Manoirs des Deux-Sèvres 1998).

Dans « l'Histoire d'Airvault » de Henri Beauchet-Filleau de 1859, notons parmi les arrière-fiefs de la seigneurie de Vernay **L'herbergement de la Guischardière**, contenant quatre mesures de terre, ayant appartenus : en 1437-1449, Jean Chauvereau, Chev. Sgr. de Pamplie et la Guischardière ; 1478-1490, Jacques Rouault, Chev. Sgr. du Pressous (Gourgé) ayant transport de feu Pierre Chauvereau ; 1523, Marthe Chauvereau, veuve de Jacques Rouault ; 1545, **Georges Pizon**, écuyer, Sgr. de la Petitière ; 1599 Jacqueline Pizon ; 1611 **François de Bétoulat**, écuyer, mari de Jacqueline Pizon ; 1709 Jean-Baptiste Osmont, subdélégué de Thouars, seigneur de la Guischardière.



A la même époque, nous voyons dans le dictionnaire Beauchet-Filleau de la généalogie historique des familles du Poitou, l'existence connue d'une autre maison noble portant le nom de **Petitière**. Ce fief connu dès le début du XV<sup>e</sup> siècle se situait dans l'élection des Sables d'Olonne. Notons pour éviter d'éventuelles confusions, les familles nobles ayant possédé cette terre : **Aymon**, blason « d'argent à 3 merlettes de sable » ; **Lingier**, blason « d'argent à la fasce de 5 pièces de gueules accompagnée de 8 mouchetures d'hermine, 4 en chef et 4 en pointe » ; **Grignon** de Pouzauges, blason « de gueules à 3 clefs d'or, 3 et 1, à la bordure d'azur » ; **Rouault**, blason « de sable au lion d'argent couronné et lampassé d'or ». La famille Rouault possédait le château et terres de Châtillon, canton d'Airvault de 1396 à 1567, date à laquelle elle passa à la famille Le Vieux que nous retrouvons plus tard à la Petitière de Secondigny !!! Danger de confusion.

Dans l'Armorial de d'Hozier, nous lisons dans la généalogie de la famille de Montbel « ... Dames Anne d'Eaux, veuve de Charles Bordes Sgr du Poiron et fille de Marc d'Eaux Ecuyer, Sieur de la Conillère (*ferme de la commune du Pin*) et de Demoiselle **Bonaventure Pizon**, épouse le 20 avril 1599, Jacques de Montbel Sgr de la Tasche, ... » Blason Deaux ou d'Eaux « d'azur au chevron d'argent et 3 besants de même rangés en chef ».

- **1581, Pierre Pizon**, écuyer, Sgr. de la Petitière (Bélisaire Ledain).

\* \* \* \* \*

### **Famille de Mondion,**

- **1598, Jacqueline Pizon**, fille de Pierre, dame de la Petitière avait épousé **Charles de Mondion**, Ecuyer, Sgr de la Bertonnière, fils de : Hamelot Sgr. du Pas et de Marie Chambret (son père Louis était sénéchal et juge châtelain de Thouars)

Le 28 déc. 1597, Charles Mondion présentait une requête pour faire exempter sa femme du droit de franc-fief, comme noble. Il était décédé avant le 24 juin 1602, date à laquelle sa veuve Jacqueline passait une transaction avec Catherine Masson, veuve de René de Chiché (Beauchet-Filleau, généalogie Chiché)

Leur fille unique Charlotte Mondion, épousa par contrat le 27 juin 1611 devant Rulland et Baudin, notaires à Secondigny, **Pierre des Francs**, écuyer, Sgr de la Bretonnière (paroisse de Cramard, Vienne). Charlotte Mondion était dite fille unique de Charles de Mondion et de Jacqueline Pizon, sa mère qui veuve se remaria à Robert Bellivier Ecuyer, seigneur de Fortranche. Généalogie des Francs ?

Nous retrouvons cette famille Bellivier à la Fortranche de Neuvy-Bouin, dépendant de la Châtellenie d'Airvault. François Bellivier, frère de Robert, Ec., Sieur de Geneste épouse Marie ou Marguerite de Mondion dont il eut pour fille Eléonore.

**Blason Bellivier** « de gueules à 3 hastelles mornées d'argent » Alias « de gueules à 3 fers de lance d'argent, 2 et 1 ».

De Pierre des Francs et Charlotte Mondion naissent 6 enfants...

**Jacqueline Pizon** était veuve avant le 20 décembre 1598. Elle se remariait, le 28 avril 1602, avec **François de Bétoulat**, fils aîné d'André de Bétoulat.

Notons les renseignements suivants, sous réserves :

Jacqueline Pizon est aussi dite, femme de François de Bétoulat, sr de la Groye (Carrés de d'Hozier, 438) puis de Robert Bellivier, Ecuyer, Sgr. de la Fortranche.

Dans le dictionnaire des familles de Beauchet-Filleau, nous notons dans la généalogie de la famille Appelvoisin : Bertrand d'Appelvoisin, Ec., Sgr de la Bodinatière (°vers 1540) devenu veuf se remaria à **Jacqueline Pizon** et mourut en 1612. Il aurait été l'un des chefs militaires du parti Protestant en Bas-Poitou.

Bertrand d'Appelvoisin avait en 1<sup>o</sup> noce, le 28 oct. 1577, épousé Espérance de Contours, qui lui a donné plusieurs enfants dont Françoise, qui épousa par contrat du 14 mars 1613, Paul de Vendée seigneur de Bois-Chapeleau à la Chapelle-Thireuil. Il commandera des troupes protestantes et sera tué au siège de La Rochelle en 1628. Le journal de Paul de Vendée a été publié par Bénoni Drochon, Mémoire Soc. D.-S. tome XVII, 1879, page 159 à 373.

La sœur d'Espérance de Contours, Elisabeth avait épousé le 21 déc. 1584 Louis Boynet, Sgr. de la Frémaudière-Ecureuil d'Allonne (famille protestante)

#### **Blason de Contour** « d'or à 3 fasces de gueules »

Notons qu'à l'occasion d'une étude rapide dans les archives de la Couarde, nous ne voyons pas de Pizon dans la liste de Protestants victimes des répressions. Il serait utile de rechercher dans les archives protestantes de la Vendée, au Musée au château du Bois-Tiffais, 8 km à l'ouest de Pouzauges (Mme Nicole Vray)

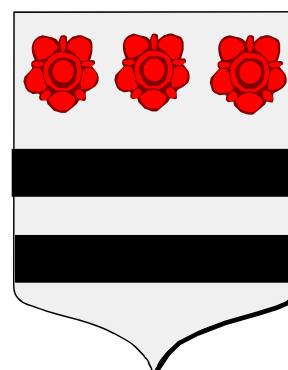
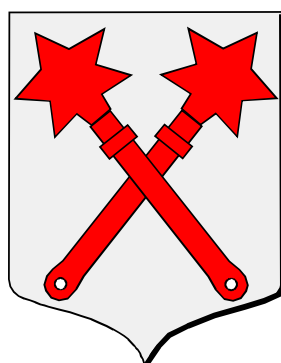
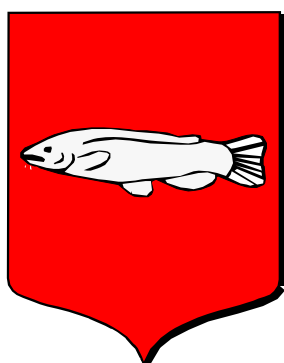
Madame Clément dans son exposé du 15 avril 1998 « les luttes qui ont opposé papistes et huguenots dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle n'ont pas touché la région de Moncoutant » Soc. Histor Tome VII, 1999. Néanmoins, les Dragonades sévissent dès septembre 1685.

L'Armorial Dubuisson donne pour une famille Pison du Languedoc « de gueules, à une colombe volante en bande d'argent, tenant en son bec, un rameau d'olivier de sinople ».

L'Armorial Jougla de Morénas donne pour une autre famille Pison du Poitou et du Dauphiné « d'argent à 2 masses d'armes de gueules, passées en sautoir ».

L'armorial Riestap donne « D'azur à 2 colombes affrontées d'argent » et aussi « Coupé, au 1, d'or à 2 massues de sable posées en sautoir ; au 2 d'argent à la fasce d'azur chargée de 3 grenades d'or »

#### **Blason Pizon** « de gueules au poisson d'argent mis en fasce »



**Blason Mondion** : « d'argent à 2 fasces de sable, accompagnées de 3 roses de gueules rangées en chef ».

\* \* \* \* \*

## - Famille Bétoulat -

Veuve, Charlotte Pizon se serait donc remariée le 28 avril 1602, avec François de Bétoulat, fils aîné d'André de Bétoulat et de Renée Charpentier.

François de Bétoulat reçoit en héritage la seigneurie de la Tessonnière dans le pays Bérichon. La vie du ménage dut se partager entre le Berry et le Poitou. En plus de La Petitière, Charlotte Pizon possédait aussi La Guichardière, commune d'Airvault

Pour se différencier de ses frères restés au Berry, François de Bétoulat, fera précédé son nom de Pizon.

Dans les registres d'état civil de Largeasse nous voyons encore une famille Pizon, métrayer au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle semble éteinte en 1763.

En 1625, François de Bétoulat reçoit des hommages comme Sgr de la Grange et Saint-Aubin le Cloux. (Journal de Paul de Vendée, Bénoni Drochon, page 203)

En 1631, dans la liste des privilégiés exclus de l'impôt de la « taille », nous notons pour la Châtellenie de Secondigny : François de Bétoulat (écrit *Bertulac*) écuyer, sieur de la Grange et de la Petitière (Mémoire de la Société Historique de Niort).

- **1655, François de Bétoulat**, chevalier, époux de Jacqueline ? Pizon rend aveu de la Petitière en 1655 à Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, comte de Secondigny.

Filiation possible, suivant les archives de La Barre, 3 enfants connus :

1° André Pizon de Béthoulat, né en 1604, qui suit...↓

2° Renée de Béthoulat épouse de René Gilbert Sgr de Châteauneuf, d'une importante famille protestante poitevine (ci après)

3° Charlotte de Béthoulat mariée à Mathieu Vidard Sgr de Saint-Clair, en Loudunais, trésorier de France à Poitiers.

**Renée de Béthoulat** dame de La Petitière épouse ~ 1628, **René Gilbert**, Ec., Sgr de Châteauneuf (10 km de la Petitière et 2 km à l'Est de Largeasse, Deux-Sèvres). André leur fils, rendra aveu de Châteauneuf à Thouars en 1659 et 1680.

En décembre 1630, naissance ...Gillebert fille de René Gilbert écuyer, habitant Châteauneuf et de Renée de Bétoulat. Le parrain est François Bétoulat et la marraine Charlotte. Etat civil de Largeasse. La même année Renée de Béthoulat est dite veuve de René Gilbert Sgr de Châteauneuf

Jacques Gilbert, Sgr de Châteauneuf, fut vers 1570, en Gâtine, l'un des premiers adeptes de la religion dite réformée. Il eut des différends avec le curé de Largeasse, François Moine qui l'accusa d'avoir perçu, à son profit, les redevances du prieuré de la Frenière. Charles de Sainte-Maure, autre huguenot, transforma en temple l'oratoire du château de Châteauneuf. De gré ou de force, il recruta des adeptes dans le pays et, en premier lieu, parmi ses vassaux.

Le Châtellenie de Châteauneuf en Gâtine (15 km Nord-Est de la Petitière) était au moyen âge une châtellenie importante de la seigneurie de Parthenay. Pour permettre des recherches ultérieures, nous avons faite une étude particulière de ce fief dans un manuel.

Gabrielle Gilbert épouse Salomon Julliot, écuyer, sieur de la Pénissière, proche de la Châtaigneraie. La famille Julliot qui a compté plusieurs pasteurs est classée aux XVII<sup>e</sup> siècle, parmi les protestants opiniâtres du Bas-Poitou.

En 1678, décès de Gilbert Louise ; témoins René Loubeau, beau-frère ; Jehanne Marie Gilbert, sœur ; Françoise, sœur (Etat civil de Largeasse).

L'Armorial Dubuisson indique pour la famille Bétoulat : Sgr. de la Petitière et de la Grange-Fromenteau en Berry

**Blason** de la famille Bétoulat : « de sable au chevron d'argent, accompagné de trois chardons d'or tigées et feuillées de même » (Beauchet-Filleau).

L'armorial Dubuisson donne « de sable, au chevron d'argent, accompagné de 3 chardons d'or, feuillés de sinople ».

**Blason** André Gilbert « d'argent à l'aigle à 2 testes de sable »

**Blason** de Jacques de Vieux : « d'or au lion de sinople » Petitière 1660.



André Pizon de Bétoulat né en 1604, aurait été page de la reine Anne d'Autriche, épouse du jeune roi Louis XIII. Il aurait embrassé dès l'âge de treize ans la carrière des armes. En 1626 il est au service du cardinal de Richelieu, « il couchait dans sa chambre et il était plus que s'il avait eu un régiment à le garder »

Son adresse aux armes le rend un duelliste réputé qui a rendu certains services au cardinal, ce qui explique que ce dernier a fermé les yeux sur ces excès.

En 1631, M de La Petitière commande le « Sainte-Marie » navire de guerre. En 1634, il est officier au régiment de Brézé, amiral et beau-frère de Richelieu.

En 1639, André de Bétoulat voit sa carrière militaire couronnée par l'octroi du collier de l'ordre de Saint-Michel.

En 1644, M de La Petitière entre à Port-Royal où « il se livra à la vie pénitente, devenu aussi humble qu'il avoit été haut et orgueilleux »

En 1649, La Fronde lui fournit l'occasion de ceindre de nouveau l'épée pour défendre leur chère maison exposée aux partis des soldats. L'abbaye fut mise en état de défense et servit de refuge aux populations du voisinage.

En 1655, le 29 septembre François de Bétoulat, son père, au nom de sa femme, dame de La Petitière rend aveu à Charles de La Porte comte de Secondigny.

En juin 1657, André Pizon de Bétoulat pensa conserver La Petitière comme le démontre le marché passé le 12 juin avec Isaac Beausse maître couvreur d'ardoise à Martaizé pour l'entretien de la couverture pendant 7 ans.

Le 4 juillet de la même année, les enfants de François de Bétoulat partagent leur succession (archives de la Vienne E 4 13 - ter, minutes Levasseur).

Le 24 septembre, quelques mois plus tard, André de Bétoulat vend La Petitière à un noble du pays, **Jacques de Vieux**.

En 1660, le 16 août, Jacques de Vieux revend le domaine de La Petitière pour 36.900 livres à **Artus Landerneau**, écuyer, seigneur de la « Caillerie ». Il restait à payer à André Pizon la somme de 19.000 livres commuée en une rente de 1.055 livres.

La seigneurie des Tessonnières était baillée moyennant une rente de 777 livres à Pierre Darnac qui avait épousé Marie Gilbert, fille de Renée de Bétoulat.

La seigneurie de La Guischardière, commune de la Tessonnière, à la suite d'échange devient la propriété d'André Gilbert, fils de Renée de Bétoulat.

Devant les difficultés que André de Bétoulat connaît pour percevoir ses rentes, 2.1336 livres, en provenance du Poitou, il en fait en partie don à différents prêtres de ses amis et à l'Hôtel Dieu, ce qui posera de nombreux problèmes aux futurs propriétaires du domaine de La Petitière.

André Pizon de Bétoulat décède à Paris, paroisse Saint-Paul, le 5 janvier 1679 où il est enterré le 17 janvier en présence de la communauté de Port-Royal, en son entier. Ainsi finit, d'une manière édifiante M. de La Petitière qui passa plus de la moitié de sa vie terrestre à réparer par la pénitence les excès de sa jeunesse.

\* \* \* \* \*

### - Famille Landerneau -

**Blason** des Landerneau : « d'argent à 3 mouchetures d'hermine »

**Antoine Landerneau**, Ec., Sgr de la Ricotière Vendée, de Vernay (Airvault) et de la Caillerie ou il demeure avec sa femme Renée de Cosne. Il décède avant 1621 laissant trois enfants :

1° Isaac qui suit.

2° Philippe, mariée en 1629 à Georges Goullard, Sgr d'Arçay. Elle recevra le fief de la Caillerie de Secondigny

3° Madeleine mariée en 1637, René de la Voyrie, Sgr du Beugnon.

- **1621, Isaac Landerneau**, écuyer, Sgr de la **Ricotière**, Fougeré 86, et de la **Caillerie** de Secondigny. Propriétaire en 1640 du Pinier alias Baillaige-Escureulx, Second.

Isaac épouse avant 1643, Marie Viault, fille de Jacques, écuyer, Sgr de la Grange, et de Marguerite Aimer.

1° **Arthus**, écuyer qui achète et devient Sgr. de « **la Petitière** ». † 1671

2° Pierre, Chev., Sgr du Verger, de la Ricotière, dont Pierre, mort jeune et 2 filles Marie-Elisabeth (Pierre de Nuchèze) et Catherine (François du Verger).

3° René, écuyer, Sgr. de Clisson, puis de « la Petitière ».

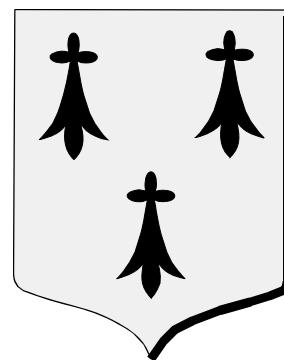
Artus fut maintenu en sa noblesse par M Barentin, le 1° sept. 1667, avec René Landerneau Sr de Clisson, son frère, et Claude Landerneau Sr de la Rochelinière.

**1660**, archives de La Barre, D 235, 2 pièces papier, 16 août, **Vente** par **Jacques De Vieux**, chevalier, Sgr de Monguimier St-Généroux, gentilhomme de la chambre du roi, à **Artus Landerneau**, chevalier, Sgr de la Caillerie, de la Maison Noble et seigneurie de La Petitière, acquise par lui d'**André Pizon de Béthoullat** le 24 septembre 1657, moyennant la somme de 36.900 livres qu'il a payée en partie :

- audit André Pizon de Béthoullat, et :

- à dame Renée de Béthoullat,

- à Mathieu Vidard, Sgr de Saint-Clair, trésorier de France à Poitiers, mari de Charlotte de Béthoullat.



- à Jean Desfrancs, chevalier, Sgr de La Bretonnière (Cramard, Vienne) .  
Jean était le fils de Pierre des Francs marié le 27 juin 1611 à Charlotte de Mondion, fille unique de Charles Mondion Sgr du Pas (Beuzon, Vienne) et de Jacqueline Pizon qui se remaria à Robert Bellivier, Sgr de La Fortranche.

- à Claude Darrot, chevalier, Sgr de La Poupelinière, curateur des enfants mineurs de René Darrot, Chevalier, Sgr de La Boutrochère et de Jacqueline Garnier, femme en seconde nocces dudit De Vieux.

L'étude des documents des Archives de La Barre montre qu'Artus Landerneau avait acheté le domaine noble de La Petitière avec l'argent à venir de l'héritage de son père Isaac. Il cédait ses droits sur son fief de La Ricotière en Vendée qui devait lui revenir, à ses frères et sœurs moyennant un paiement qui n'a jamais été effectué, les documents établis ce paiement ayant été détruits, ce qui entraînera des nombreux procès, au bénéfice de la famille Darrot.

- **1669**, Artus Landerneau, dans l'aveu et dénombrement du duché de la Meilleraye, est cité comme tenant la Maison de **la Petitière**, l'hôtel de la Michelière et plusieurs borderies, plus celles de la Gussière, les Barilières et la Fourestière, le tout de Secondigny (où ?) (Arch. Nat. R<sup>1</sup>. 182. La Meilleraye).

Le 18 janv. 1676, Anne-Marie Desprez, femme de Pierre de Hannes, présentait une requête au sénéchal de Fontenay-le-Comte contre les héritiers d'Artus Landerneau, qui était débiteur de 400 livres envers feu Charles Desprez son père.

Le fief de la Petitière fut saisi sur lui à la requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, détenant les créances d'André de Bétoulat. Il avait déjà été condamné le 18 juillet 1674, à payer à l'Hôtel-Dieu la rente de 1.055 livres, due sur cette terre.

Artus Landerneau épouse avant 1676, Marguerite *alias* Marie Garnier, veuve de François Courtinier, écuyer, Sgr de la Millanchère, et fille de Louis, conseiller du roi et élu en l'élection de Thouars, et de Marie, *alias* Renée Sicard. Elle mourut le 6 et fut inhumé le 7 septembre 1680, âgée de 64 ans, aux petits Augustins du faubourg (Paris).

- **1671**, René Landerneau, baptisé à Secondigny le 2 août 1643, écuyer, Sgr de Clisson hérite de la Petitière après le décès de son frère aîné Artus.

Suite au procès contre la succession d'Artus, René Landerneau, écuyer est, en 1680, enfermé pour dette à la prison de Parthenay. Il demanda à être transféré dans celle de Secondigny. René Darrot, d'Azay-sur-Thouet s'y opposa, indiquant que, son débiteur, profiterait du mauvais état des cachots du château pour s'en évader.

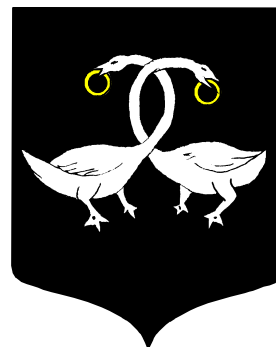
Il arrentait, le 5 mars 1685, un cour d'eau descendant de la Maison noble de la Petitière et de la métairie de la Dégraissière, à Jean Giraud, propriétaire du moulin de la Touche-Guibert, moyennant la rente foncière de 10 sous.

\* \* \* \* \*

## - Famille Darrot -

**Blason** de la famille Darrot : « de sable à deux cygnes d'argent affrontés, ayant leurs têtes contournées et les cols passés en sautoir, portant chacun dans leur bec un anneau d'or ».

Le détail de la généalogie de la famille Darrot de la Poupelinière et Boutrochère est à lire dans le manuel sur Allonne et Azay-sur-Thouet et dans les Archives du château de La Barre.



- **1697**, Saisie de la Petitière par René Darrot. Le procès est levé en 1705

- **1700**, 1 juin. Résiliation du consentement mutuel des parties, de l'abandon fait le 18 mars 1698 à Claude Darrot, Chev., Sgr de la Boutrochère, par René Bonnin, écuyer, Sgr du Plessis-Asse (château à Augé) et par Marie-Jacquette Darrot, sa femme, des droits de celle-ci sur les terres et seigneuries de la **Petitière** et du Verger, et sur les successions du sieur de Vieux et d'Artus Landerneau, contre une rente de 1055 livres 11 sous (Archives de la Barre, A 73, papier)

- **1713**, Aveu, Jacques Claude Darrot, Sgr de la Boutrochère et Petitière

- **1755**, Aveu de Joseph-Charles-Jacques Darrot, son fils qui † 1773.

- **1775**, Joseph Charles Darrot rend aveu le 17 juin pour la Petitière et la Michelière. Il décède sans alliance le 25/11/1805. (Beauchet-Filleau Tome III page 30).

- **1789**, le 30 janvier, le mendiant Jean Viaud est trouvé noyé dans l'étang de La Petitière. Témoins : Sionneau, sénéchal de la ville, Favreau Jean et Gadet Jean.

- **1806**, 7 juin Archives La Barre, A 104, 4 pièces papier, tome I page 52.

Partage entre René-Marie Darrot, Marie Darrot, et Jacques Bazille, au nom de Marie-Renée-Elisabeth Darrot, sa femme, de la succession de Jacques Darrot, leur frère, d'après l'inventaire du mobilier fait au château de La Barre, au mois de janvier précédent, et l'évaluation des biens immobiliers, du 11 mars de la même année.

La succession immobilière se compose : du domaine de La Barre, les métairies de La Ménagerie, des Grand-Maisons, de La Grimaudière, du moulin neuf et du moulin à drap, des borderies de Trey, des Bonshommes, du Grand-Village, de La Poterie, de La Boule, de la maison de La Boutrochère, des métairies du Fuant, de La Marière, **de La Petitière** et de La Baraudière, des borderies de Chalenton, du Pâti et de La Guillonnière, et d'une maison à Parthenay.

La généalogie de la famille Darrot est à lire dans un chapitre suivant.

\* \* \* \* \*

## - Famille Parthenay -

Nous notons l'existence de nombreuses familles Parthenay, en Poitou et particulièrement en Gâtine ; nous supposons qu'elles descendent d'une branche cadette de la famille des Parthenay Larchevêque, Seigneurs Fondateurs de la Gâtine.

**Blason** des Parthenay Larchevêque : « burelé d'argent et d'azur à la cotice de gueules en bande brochant sur le tout ».

La famille Parthenay exploitait la Petitière, bien avant la Révolution, nous lisons dans l'Etat Civil de Secondigny : le 2 avril 1755, sépulture de Parthenay François, mort à la Petitière, âgé de 45 ans ; témoins Favreau Jean et Jarriau Robert, beaux-frères.

- **1811**, François Parthenay baptisé le 8 août 1752 à Secondigny et son épouse Marie Ricochon baptisée en 1762, d'abord métayers avant d'être propriétaires, arrentèrent en viager la Petitière le 7 novembre 1811. François Parthenay décède le 13 juillet 1817 et son épouse la même année 1817.

- **1817**, François Parthenay né le 6 juin 1787 à la Petitière, succède à son père. Il épouse le 24 décembre 1813, Marguerite Martineau, propriétaire, née le 9 septembre 1793 à la Cholerie. Il † le 3 décembre 1862, son épouse le 15 janvier 1868. Enfants :

1° Marguerite Parthenay qui épouse le 14 février 1854, Rouault Constant Isidore, fils de François, propriétaire à Chanteloup et de dame Vincent.

2° Pierre **François Parthenay** °22 septembre 1832 † 1914, qui suit...↓

3° Jean François Parthenay marié à Marie Désiré Cantet. Il décède le 6 septembre 1882. Il ne fut pas l'héritier de la Petitière, mais son frère François.

**François Parthenay** né à la Petitière le 22 septembre 1832 épouse le 5 février 1872, à 39 ans, Jolly Angèle Marie 33 ans, fille de Jolly Pierre du grand moulin de Secondigny (Chef-du-Pont) et de Fouchereau Adélaïde. Il décède le 25 juin 1914.

Sur le cadastre, nous notons que François Parthenay possédait en plus de la Petitière : la Bramière, la Ralière, la Châtaigneraie, la Glionnière et le Longeais.

1° Marie Angèle Antoinette Parthenay, née le 26 juin 1873, mariée le 6 septembre 1897 (contrat Merle Secondigny), à **Louis Fabien Nivault** ° 29 avril 1867 à la Boissière, fils d'un meunier. Elle décède le 29 janvier 1963 à la Chapelle Saint-Laurent.

- **Adèle Niveault**, née le 6 janvier 1900 à la Petitière, épouse Edouard Robin La Chapelle Saint-Laurent (décédé le 14 septembre 1976). Trois Filles, dont :

- **Colette Robin** mariée à **Louis-Marie Humeau**, Beaupréau en Cholet.

Notons que la famille Robin est une très ancienne famille noble de Gâtine. Nous voyons par exemple un Louis Robin seigneur du fief de la Rochevineuse en Neuvy, et fonder l'église paroissiale au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.... Blason Robin « de gueules à 3 fers de piques d'argent, les pointes en bas, posés 2 et 1 ».

N'oublions pas, Jeanne Robin du moulin Baudin de Courlay, qui déguisée en homme, combat avec les Chouans est tuée en septembre 1793 devant Thouars.

2° Françoise Adélaïde Parthenay °7 janvier 1876 † 2 février 1956 à l'Absie. Elle épouse le 6 sept 1897, Pierre Blais.

\* \* \* \* \*



## - Domaine -

Sur ce cadastre de 1830, nous notons à la Petitière : le **Champ de la Bataille** A 370 de 2 hectares coté sud dans le fond de la vallée, le champ de l'**Orangerie** ( ? ) G 407 de 3 hectares et le bois de la Petitière A 383 de 7 hectares.

\* \* \* \* \*

S'enfonçant loin dans la campagne, une longue et large allée border de grands arbres, conduit à la Petitière. Un document des archives de la Vendée, mentionne l'existence en 1323 du vieux manoir campagnard. Il relevait alors féodalement des seigneurs de Parthenay. La maison forte « avec cour renfermée de murailles voisinait avec des étangs, des bois, un moulin dit, en 1496, le moulin Bâton et de giboyeuses garennes.

Du haut porche en ogive subsiste seule la porte piétonne. Les bâtiments occupant la partie haute de la cour ont visiblement eu leur façade remaniée. Il en reste, bordant le toit, les alvéoles d'un pigeonnier et, à l'intérieur, quelques belles cheminées.

Désaffectée, la vieille chapelle à la porte gothique (*de réemploi*) et à la charpente apparente est toujours debout. Elle a conservé l'autel autrefois surmonté d'un Saint-Barthélemy que les propriétaires du domaine ont mis en lieu sûr.

L'effigie de bois du saint galiléen, l'un des douze apôtres et qui périt écorché vif avant d'être crucifié, est un curieux spécimen de la sculpture naïve du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Le sculpteur l'a dotée de longues moustaches en accent circonflexe. Il tient un missel de sa main gauche et de l'autre un couteau.

Jusqu'en 1962, le 24 août, les habitants du voisinage se rendaient en pèlerinage à la Petitière où, après la célébration des vêpres par le curé de Secondigny, se tenait une joyeuse assemblée. Notons qu'il existait aussi, à Moncoutant, un pèlerinage local dédié à Saint-Barthélemy ( B.S.H.D.S. Tome X 1977, Coste-Messelière, page 231)

On y conduisait aussi, toute l'année, les enfants trop nerveux que prétendait-on, le vieux saint de bois guérissait. Les parents leur disaient, en montrant son couteau, et après quelques pieuses invocations et brûlement de cierges « si tu continues à bouger comme ça, il te coupera la langue ! ».

### **Maurice Poignat « Histoire des communes des Deux-Sèvres »**

\* \* \* \* \*

D'après Bélisaire Ledain, dans son dictionnaire topographique des noms de lieux en Deux-Sèvres, la Petitière commune de Secondigny, s'appelait PETITERIA en 1323. En 1428, la Petitière relevait de Secondigny (Archive V de Fontaine le Comte).

Dans les « Archives du château de la Barre Ménigoute » (Alfred Richard P.237 Tome II), on parle que le grand chemin de Vernoux à Parthenay passait à proximité de la Dégraisnière et de la Ralière. Si on examine la Carte de Cassini, c'est très plausible que ce chemin fut très ancien, car il est tracé sur une ligne de crête. Cela explique l'ancienneté de la Petitière, comme Seigneurie, située à proximité de cette route importante à l'époque.

Dans ces mêmes Archives du château de la Barre, nous y relevons page 237 Tome II qu'en 1496, il existait le moulin de la Petitière, appelé Moulin Bouton. Il n'est pas précisé s'il était : un moulin à eau ou un moulin à vent.

Certain suppose que la famille de la Rochebrochard, Sgr de Bèceleuf a pu construire la maison, suivant les blasons sculptées sur deux cheminées en granit au rez-de-chaussée, peut-être avant 1428, date du premier propriétaire écuyer connu. Cette hypothèse est peu vraisemblable, la famille de la Rochebrochard étant inconnue à cette époque. L'historien de cette famille, consulté, nous dit ne pas connaître la Petitière.

Cette Seigneurie devait avoir une certaine importance, car elle possédait une chapelle. Les « Archives du château de la Barre » Tome II page 486 E 70 papier, nous apprennent que le 14 août **1687** : Permission accordée par le vice gérant de l'Officialité de la Rochelle sur la requête de Jean Hardy, fermier général de la Seigneurie de la Petitière, de rétablir dans la chapelle du dit lieu, le service divin qui y aurait été interdit par suite des réparations qu'il y avait à y faire et du manque d'ornements.

Par déduction, si le bâtiment de la chapelle nécessitait des réparations, c'est qu'elle avait un certain âge. Ce qui amène à penser que cette chapelle a été construite en même temps que la maison, les écuries, le porche d'entrée et l'enclos.

La Chapelle possède un encadrement de porte en granit de la Renaissance, manifestement de réemploi puisque incomplète. Cet encadrement de style gothique date du début de la Renaissance, peut-être avant l'an 1500. Nous retrouvons un style identique dans les églises d'Azay, St-Aubin et Vernoux reconstruite à cette époque.

Cet encadrement de porte doit provenir de la Maison noble, ce qui prouverait que dès 1687, la Maison noble avait déjà perdue ses ouvertures Renaissance

\* \* \* \* \*

Cette chapelle est dédiée à Saint-Barthélemy qui y avait sa statue en bois, sans doute polychrome à l'origine. Saint-Barthélemy fit partie des douze apôtres et remplaça Judas. Il aurait été écorché vif dans la ville d'Albanopolis, ville de l'Inde Citerienne, dans la grande Arménie. C'est pour cela qu'il est représenté avec un couteau dans la main droite et un évangile dans la main gauche.

Le Saint était censé guérir de la peur, de la danse de Saint-Guy, des tremblements nerveux, de l'épilepsie, etc.

Saint-Barthélemy se célèbre le 24 août de chaque année. Les anciennes personnes de Secondigny se souviennent de cette date, il y avait une procession et célébration dans cette chapelle. Les cérémonies prirent fin en 1962. Après se tenait une assemblée qui réunissait les gens du voisinage. Emile Niort jouait de l'accordéon, et sous le « ballet » situé près du porche, tous mangeaient, buvaient, chantaient et dansaient. M. Minot, épiciier, amenait les boissons avec son cheval.

Madame Poussard, née Boismureau à la Petite Ralière le 3/1/1923 m'a raconté cela et précisé que durant la messe, elle s'asseyait où elle pouvait parce que rien n'était de niveau, et qu'à côté de la statue, il y avait deux assiettes ; une pour l'eau bénite, l'autre pour les sous ! Le Père Denechaud célébrait la messe.

Les propriétaires actuels Monsieur et Madame Louis Marie Humeau, ont entrepris la réfection de la chapelle depuis 1995. Ils ont trouvé sous l'autel, un double tournoi, monnaie des années 1400, gage de reconnaissance, déposé en offrande ?

\* \* \* \* \*

L'historien J.R.Colle estime que la statue du saint Barthélemy remonterait au XVI<sup>e</sup> siècle.

La Petitière, durant la dernière guerre ; de 1940 à la Libération, était l'infirmerie de la résistance F.F.I. Les liaisons étaient assurées par l'abbé Dénéchau, ancien capitaine de la guerre précédente, et par Mme Saulnier épicière au Chef du Pont. Les soins étaient assurés par le docteur Stocklet (famille réfugiée à Secondigny pendant la guerre).

A la libération de la France, en 1944, l'abbé Dénécheau est appelé à Paris pour siéger au Comité Provisoire de Libération.

\* \* \* \* \*

## Visite de l'association du jeudi 7 septembre 2000.

### Visite suite à l'invitation de M. Humeau,

**Chapelle** : le sol a été récemment aménagé par la pose d'un plancher en bois et d'un escalier central permettant de rattraper le niveau de l'autel. Pour l'occasion M Humeau a présenté la vénérable statue de Saint-barthélemy.

Nous notons : les cotés extérieurs de la porte d'entrée sont partiellement en granit sculpté de style gothique, sans doute de réemploie.

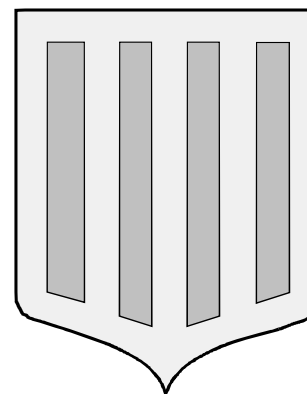
Sous l'enduit grossier des murs intérieurs, nous apercevons des traces de peinture. En façade du mur derrière l'autel, deux pierres saillantes, sans doute conçues pour recevoir des statuette, présentent les traces de blasons identiques à celui de la cheminée de la salle d'entrée du domaine.

**Architecture** : Nous voyons dans la cour, sur le sol, des pierres en granit sculpté, qui par analogie avec les ouvertures de maisons nobles environnantes proviendraient de tableaux et linteaux de portes et fenêtres construites sous la Renaissance, au XVI<sup>e</sup> siècle ou avant.

Les cheminées que nous avons vues à l'entrée et à l'étage sont d'ailleurs de la même époque. A l'étage, dans la pièce de réception nous notons que le bâtiment central possédait un étage de plus, formant une sorte de tour. Les fenêtres montrent quelques traces de sculpture en pointe de diamant qui sont de style plus tardif, Louis XV.

Nous notons aussi sur la façade Nord en bas de la cour une archère du XV<sup>e</sup> siècle, identique à celles de la Caillerie.

Le blason que nous voyons sur le linteau de la cheminée de la salle d'entrée qui vraisemblablement date du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle présente une bordure qui, en héraldique est une pièce honorable. Nous cherchons l'origine de ce blason. Il est identique à celui de la famille Gombaud de Saintonge « d'azur à 4 pals d'argent » alias « d'argent à 4 pals de gueules »



Nous notons aussi que le niveau du sol devait être autrefois plus bas d'environ 40 cm, ce qui expliquerait la position très basse du foyer.

Nous connaissons un autre blason identique figurant sur un linteau de porte de l'ancien château du Fontenioux qui nous amène à penser qu'ils pourraient n'être que seulement décoratifs.

Il nous paraît raisonnable de penser que le domaine qui existait depuis la nuit des temps, a été reconstruit au XV<sup>e</sup> siècle, et amélioré un siècle plus tard.

Le démontage des ouvertures Renaissance pourrait remonter, avant la Révolution ; soit **avant 1687**, comme tant à le prouver, l'encadrement en granit de la porte d'entrée de la chapelle ; soit par une dépose volontaire par la famille Darot, au XVIII<sup>e</sup> siècle pour diminuer la valeur de la maison noble, lourdement chargée d'impôts à l'occasion des aveux comme celui de 1768.

\* \* \* \* \*

## **La Boutrochère, Fief d'Azay sur Thouet,**

**Cossin Etienne**, Sgr de la Boutrochère, est le fils puîné de Jacques et de Catherine Buignon. Il se marie 2 fois. **Marie Belluteau** 2° épouse dont Michel qui suit ...↓

**Cossin Michel**, Sgr de la Boutrochère, la Mothe-d'Ardin et des Caquetières, épousa avant 1561, **Madeleine Garnier**, fille de François, et de Charlotte Berland. Le 21 septembre 1571, Michel fit un échange avec Jean Darrot. Il fut inhumé, croit-on, en l'église de St-Martin du Fouilloux.

Blason Cossin de la Boutrochère « d'or à 3 têtes de milan de gueule, 2 et 1, accompagnées d'une hure de sable en abîme »

### **& I – Branche Darrot de la Boutrochère (Boutherochière).**

6. - **Darrot Jean**, Ecuyer, Sgr de la Boutrochère, d'Azay, fils puîné de Michel, et de Madeleine Béchillon (5° degré & I), servait comme homme d'armes dans la compagnie du sieur de Batrece, chambellan du Roi, le 6 oct.1567, sous le nom de *Boupelinier*. Il fit divers échange à la Boutrochère le 21 sept.1571 et le 16 fév.1575.

Il épouse le 11 avril 1569 **Marie Théronneau**, fille de feu Jacques, Ec. Sgr de la Traverserie ou Traversaye (près des Herbiers, Vendée) et de Antoinette et de la Boucherie, qui agissait comme sa veuve le 31 oct.1594. Il décéda avant 1585.

1° Léon qui suit ...↓

2° René, qui n'est pas cité dans l'acte de 1594.

Blason Théronneau « de gueules à la fasce d'argent, à trois besants du second, 2 en chef et 1 en pointe »

7 - **Darrot Léon**, Ec. Sgr de la Boutrochère, était en 1585 sous la tutelle de son oncle René de la Poupelinière. Le 24 avril 1591, il rend aveu, en son nom, à Pierre Gabriau, Sgr de Rarfonds, à cause de son fief de la **Garrelière de Neuvy**.

Le roi Louis XIII accorde le 23 mars 1619, au Sgr de La Boutrochère le droit de lever une compagnie de 100 hommes de pied. Il est dit capitaine d'infanterie.

Il épouse le 17 nov.1611 **Renée des Francs**, fille de Jacques Sgr de la Bretonnière et de Marie de Tusseau.

Léon Darrot décède le 12 oct.1625. un fils René qui suit ...↓

Blason des Francs « d'argent à 2 fascés de sable »

8. - **Darrot René 1°**, Ec. Sgr de la Boutrochère, dit fils unique dans sa curatelle de 1632. Il rend hommage le 30 mai 1634 de la borderie de la Contantinière au Sgr d'Azay. Pendant la fronde, il fut nommé capitaine le 16 mars 1649 par les Princes Le 16 mars 1649, il lève une compagnie de cheveu-légers de 50 maîtres, pour joindre au régiments du comte de Laval, fils du duc de La Trémoille. Il meurt le 15 avril 1652.

Il épouse le 10 février1638 **Jacqueline Garnier**, fille de Pierre Sgr de Fénerly, Vieux-Viré, etc., et de Suzanne Gouffier qui se remaria en 1653 à **Jacques de Vieux**, Sgr de Monguimier. Sept enfants :

1° **René** qui suit ...↓

2° Marguerite °28 fév.1639, mariée d'abord à René-Louis Richier, Sgr de la Faye, puis à Pierre Le Tourneur, Sgr de Biars. Veuve en 1677.

3° Louise-Hélène, née en 1646, mariée le 7 sept 1688 à René Bonnin, Ec. Sgr de Denezay, fut inhumée le 30 déc.1692, sans postérité connue.

4° Marie-Jacquette, mariée le 29 juil.1687 à René Bonnin, Sgr du Plessis-Asse, frère du précédent, d'où René Bonnin † 17 fév. 1714 sans postérité.

5° Jean 6° Léon. 7° Pierre. 8° René Catherin, fils naturel.

Blason Garnier « d'azur à 3 roses d'argent, tigées, feuillées de sinople »

- **1652**, lors des obsèques de René d'Arrot, douze livres furent dépensées pour la confection de trois douzaines d'armoiries (sans doute une litre funéraire). L'année suivante, 22 prêtres assistaient au service anniversaire et un sou fut remis à chacun des huit cents pauvres qui se présentèrent à l'issue de la cérémonie. La veuve du défunt, née Jacqueline Garnier, non moins soucieuse d'assurer son salut éternel, demanda, par testament, qu'il soit célébré pendant un siècle vingt messes par an, à son intention, à Azay et autant à Parthenay, par les Cordeliers et les Capucins et qu'à l'occasion de son service anniversaire trois setiers de seigle soient distribués aux indigents.

**1656**, Jacques de Vieux, Chev., Sgr de Monguymier et Jacqueline Garnier sa femme (veuve de René Darrot) qui assuraient la curatelle transmet ce droit à Claude Darrot pour les enfants mineurs

9. - **Darrot René II**, Ec. Sgr de la Boutrochère, rendit aveu du fief des Amandiers Saint-Pardoux le 3 juillet 1655. Il épouse le 19 août 1673 (Vincendeau, notaire à Secondigny) sa cousine au 4° degré **Marie-Madeleine Darrot**. Il mourut en 1687. Enfants:

1° Jacques-Claude qui suit ...↓

2° René, Ec., cornette de dragons du régiment de Belle-Isle, qui testa le 27 sept 1708 en faveur de son frère aîné et de sa sœur.

3° Marie-Anne-Jacquette, née en 1676, elle épouse le 25 mars 1711 Jacques de Vasselot, Marquis d'Anne-Marie et décède le 11 janv.1739 à Jazeneuil Vienne.

4° Madeleine, religieuse à Ste-Croix de Poitiers dès le 9 fév.1697, date du testament de sa mère.

**1687**, 13 février, testament de René Darrot demandant à être enterré dans l'église St-Hilaire d'Azay-sur-Thouet. Le 27 mars inventaire du mobilier de la Boutrochère (Archives de la Barre, A 67, papier).

Blason Darrot « deux cygnes affrontés, ayant la tête contournée et le cou entrelacé, tenant dans leur bec un anneau » timbré d'une couronne de marquis et supporté par deux licornes. (Archives de la Barre A 70)

**1697**, 9 février, Testament de Marie-Madeleine Darrot, par lequel elle ordonne que le jour de son enterrement, et aux service de quarantaine, il soit dit 20 messes à Azay, et autant à Parthenay par les cordeliers et les capucins ; que chacun de ces jours, deux sétiers de blé soient mis en pain pour les pauvres, et que pour le service du bout de l'an trois setiers soient convertis en farine. Elle ordonne à ses enfants de payer une rente de 20 livres à leur sœur, religieuse aux filles de Sainte-Croix, à Poitiers.

10. - **Darrot Jacques-Claude**, Chev., Sgr de la Boutrochère, de la Petitière et d'Azay-sur-Thouet. Le 15 déc.1713, il rendit hommage, à Secondigny, des terres de la Petitière et de la Michelière, paroisse de Secondigny.

Il avait épousé le 6 déc. 1697 (Pallu, notaire à St-Loup) **Louise-Gabrielle de Tusseau**, fille de Henri Sgr des Maisontiers et de Elisabeth-Marie Robert. Il meurt le 8 mai 1741. Un fils unique Joseph-Charles-Jacques ...↓

**1701**, 22 avril Donation mutuelle de tous leurs biens entre Jacques-Claude Darrot, écuyer Sgr., de la Boutrochère, et Louise de Tusseau sa femme (Archives de la Barre A 74, parchemin). **1706**, 17 sept, testament de Louise de Tusseau ( A 77, papier ), et le 1708, 27 sept, testament de René Darrot, cornette du régiment, de dragons de Belleisle, par lequel, il partage ses biens entre son frère aîné et sa sœur.

11. - **Darrot Joseph-Charles-Jacques**, Chev. Sgr de la Boutrochère, de la Petitière et de Chézelles en Touraine. Baptisé à St-Hilaire d'Azay-sur-Thouet le 14 juil.1705.

Il fut maintenu noble avec son père le 30 mars et 5 septembre 1715, confortant les accords de Charles Quantin Sgr de Richebourg, puis ceux de Charles Colbert en 1665. Ils portent pour armes « de sable arondy d'or et deux cygnes d'argents accolés, membrés et béqués d'or »

Il avait épousé le 22 mai 1734 (Burriion et Taffoireau, not. à Parthenay) Marguerite-**Louise-Elisabeth Legier** de la Sauvagère (Vautebis), fille de Pierre-Louis, Chev. Sgr de la Sauvagère, la Barre, etc. et de Elisabeth Buignon. Six enfants suite ...↓

Blason Légier de la Sauvagère « d'argent à 3 roses de gueules, feuillées de sinople, posées 2 et 1 »

1752-1753, Procédure et sentences relatives à la séparation de bien obtenue par Louise-Elisabeth Légier, contre Joseph-Chales-Jacques Darrot, Chev, son mari (Archives de la Barre, A 88, 19 pièces).

Il rendit aveu de la Petitière et de la Michelière le 17 juin 1755.

Il mourut le 10 déc.1772, à 38 ans, dans sa maison de la rue de la Citadelle, registres de Sainte-Croix de Parthenay.

**1773**, 6 décembre, Délaissement de ses biens par Louise Légier. Après estimation de tous ses biens, partage en est fait, et il revient à l'aîné pour son quart des biens nobles, et le cinquième des roturiers, 37 200 livres et à chacun des quatre autres enfants, 8 815 livres.

**1789**, 25 décembre, décès à Parthenay de Louise Légier de la Sauvagère, épouse de Joseph-Charles-Jacques Darrot.

**1792**, 1<sup>o</sup> septembre, partage de la succession de Marie Légier, veuve de Pierre de Sanzay et mère de Louise Légier. La famille Darrot de la Boutrochère hérite du château de La Barre, de plusieurs moulins, des bois, et de nombreuses terres dans le canton de Ménigoute.

\* \* \* \* \*

## **Famille Darrot et la Révolution,**

En 1773, après le décès de leur père, les cinq enfants vivants ont à se partager 72.460 livres. La somme aurait été avantageuse pour un seul héritier, elle aurait fourni un revenu de 3.500 livres environ, fort appréciable pour un homme de Gâtine. Mais le partage entre 5 enfants a un effet réducteur et inégal :

- **1<sup>o</sup> Marie-Rose**, née le 18 janv. 1737, morte jeune.

- **2<sup>o</sup> Joseph-Charles-Jacques Darrot**, Sgr de la Boutrochère, la Barre de Menigoute, né le 25 nov.1738, registre de Sainte-Croix de Parthenay

Il servit comme garde-marine à Rochefort et obtint du Roi, le 25 fév.1782, la permission de se retirer dans ses foyers.

Fils aîné des enfants, il reçoit 37.200 livres, ses deux frères et ses deux sœurs n'ont chacun que 8.815 livres. Il rend aveu le 17 juin 1775 pour la **Petitière** et la Michelière de Secondigny Il décède sans alliance en son château de la Barre, le 25 novembre 1805 (4 frimaire An XIV). Le partage de ses biens a lieu le 7 juin 1805. Parmi les biens les plus importants figure la Petitière, La Barre, la Boutrochère et un dizaine de métairies, moulins ou borderies.

- **3° Marie Darrot**, dit le Comte Darrot, né le 8 déc.1739, fut baptisé le 10 à Ste-Croix de Parthenay.

Entré comme volontaire dans le régiment d'Orléans Infanterie le 10 avril 1762, il fut nommé enseigne dans ce corps le 23 mai 1762. Réformé à la paix en 1763, il devint lieutenant de la compagnie de Lestrade, dans le régiment des recrues de la Généralité de Poitiers.

Après diverses campagnes militaires, il émigra en Allemagne en 1791. Il reçut à Munich le brevet d'une pension de 900 livres. Il rejoignit en 1792, l'armée de Condé et y servit dans la cavalerie noble jusqu'en 1794. Il fit les campagnes de 1795-1796-1797, et est grièvement blessé de quatre coups de sabre à la tête, il obtint le 5 janv.1797, une commission de lieutenant-colonel.

Rentré en France il fut nommé en 1808 chef de bataillon dans la garde nationale de Parthenay. L'un des derniers Darrot, chevalier, lieutenant-colonel de dragon, en retraite à son retour d'émigration, décède à Parthenay, sans alliance, le 15 janvier 1834 à l'âge de 94 ans, après avoir fait un legs important au curé de Sainte-Croix pour les pauvres de la paroisse.

- **4° Julie Catherine Darrot** est née le 18 août 1741 à Azay. Elle est admise dès 1748, avec une dot de 3.000 livres à l'Ecole de Saint-Cyr créée en 1686 par Madame de Maintenon, pour les familles nobles de province sans beaucoup de ressources. Le 9 mars 1766, elle épouse un veuf de vingt son aîné, Antoine Ricouart, **Comte d'Hérouville**, lieutenant général des armées du roi, inspecteur général d'infanterie, gouverneur du Fort Barreau.

Le 25 février 1780, le comte d'Artois, engage le comté de Secondigny, à Julie Catherine Darrot, comtesse d'Hérouville, moyennant une rente annuelle de 6.300 livres ; cet acte fut confirmé par arrêt du conseil du 11 juillet 1780.

Le 1<sup>o</sup> septembre 1792, à l'occasion du partage de la succession de sa mère Marie Légier, Julie-Catherine Darrot est dite veuve d'Antoine Ricouart d'Hérouville. L'Apanage du Comte d'Artois (1773-1790) par Sandrine Bula, Ecole des Chartres, librairie Droz à Genève.

La comtesse habite au faubourg Saint-Germain à Paris. Elle nomme son représentant, le chanoine **Jacques Bazile**, syndic du chapitre de Sainte-Croix de Parthenay Pierres Arches note « On comprend maintenant pourquoi la comtesse d'Hérouville s'est tant intéressée au comté de Secondigny où sa famille a possédé des fiefs. »

Blason Ricouard d'Hérouville « d'azur à l'ombre de soleil d'or, au chef chargé d'un lion léopardé de sable, armé et lampassé de gueules ».

#### **La dernière Comtesse de Secondigny décède le 25 mars 1797.**

An VII, lettre de Jacques Bazille adressée à Jacques Darrot « *Le 5 germinal An V est morte madame d'Hérouville ; elle était très malheureuse, ses biens étant sous séquestre, elle ne mangeait que des pommes de terre, sans beurre ni sel, et était forcée de travailler pour vivre* » Archives de la Barre, tome I page 51

- **5° René Marie Darrot**, Vicomte de la Barre, °7 février 1749 et baptisé à Ste-Croix de Parthenay le 27 sept.1751. En 1772, il est Lieutenant à la légion de l'Ile-de-France, puis en 1780, aide maréchal général en chef des logis à Saint-Domingue et colonel en second des volontaires étrangers de la marine. Notons : « ...n'a jamais joint son corps et a été nommé colonel à Saint-Domingue dès 1774, sans passer par le grade de capitaine ». Il est âgé alors de 25 ans. Il doit cet avantage au comte d'Hérouville, son beau-frère...

En 1778, il part pour l'Amérique sur la frégate *La Nymphe*, comme colonel d'infanterie de marine. En 1779, il pris part avec succès à une expédition contre les Anglais, et revient en France pour recevoir la croix de Saint-Louis.

En 1787, René Marie fait la remarque suivante à son frère aîné nom encore marié : « *Au train où nous allons, le nom Darrot finira avec nous et vous êtes le seul qui avez des reproches à vous faire à cet égard, les cadets n'étant pas assez riches pour se marier* » Pierre Arches ( Fonds des Archives de La Barre )

Après avoir émigré, il revint en France en l'en X (1802) et fut nommé à la Restauration maréchal de camp et Chev. de St-Louis. Il fit son testament le 10 janv.1821, et mourut après, laissant sa propriété de la Barre à son filleul Marie-René Chastenet de Puysegur.

- **6° Marie Elisabeth Darrot**. Elle serait née le 14/09/1735. Restée célibataire, en grande difficulté sous la terreur ; elle épouse le 23 floréal an II (12 mai 1794), **Jacques Bazile** (°14/10/1735), alors juge de paix, âgé de 59 ans. Ce mariage blanc, arrangé sous la terreur, avec un ancien ecclésiastique, a permis de sauver une aristocrate. Elle partagea avec ses frères Marie et René-Marie, la succession de leur autre frère Joseph Charles le 7 juin 1806. Elle est décédée à Poitiers le 22 mars 1813.

\* \* \* \* \*

## Archives

Les frères Darrot, célibataires, propriétaires de La Petitière qu'ils avaient vendu, en usufruit à la famille Parthenay, finissent leurs jours en 1821 en leur château de la Barre, paroisse de Ménigoute. C'est au château de la Barre qu'à été mis à jour, à la fin du XIX° siècle, un véritable trésor d'archives. L'inventaire en a été établi et publié par Alfred Richard en 1868

L'Etat civil de Ménigoute contient les derniers actes de la famille Darrot.

Ces archives d'une lecture sans doute difficile sont visibles aux archives départementales, Médiathèque de Niort, après consultation du livre de Alfred Richard, dont nous joignons ci-après des extraits concernant La Petitière.

Recueil de filiations Bas-Poitevines de Chassin du Gerny, 1961, famille de la Voyrie, Seigneur de la Boninière et du Beugnon. (Voir le manuel sur le Beugnon)

\* \* \* \* \*

Nota : ne pas confondre avec les fiefs de la Poupelière ; paroisse de Surin, familles Boujeu et Houmeau et celui de la paroisse de Faye qui dépendait de Surin.

Le Dictionnaire de Beauchet-Filleau note l'existence d'autres branches cadette Darrot issue de la Poupelière : Branche de la Haye ; Branche de la Fromentinière Branche de l'Huilière (Chavagnes Vendée) et Branches de la Chaboterie.

\* \* \* \* \*



## **Archives du château de La Barre (Ménigoute)**

Les frères Marie et René Darrot, célibataires, vendent en usufruit la Petitière à la famille Parthenay et vont finir leurs jours en 1821, paroisse de Ménigoute, en leur château de la Barre, héritage de leur mère Louise Légier. C'est en ce château qu'à été mis à jour, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, un véritable trésor d'archives. L'inventaire analytique en a été établi et publié en 1868 par **Alfred Richard**.

Ces archives sont visibles aux archives départementales, Médiathèque de Niort, après consultation du livre de Alfred Richard. Ci-après quelques repères.....

\* \* \* \* \*

### **Maison noble de La Petitière,**

**1657**, 12 décembre. D 234, 2 pièces papier.

Quittance donnée par **Jacques De Vieux**, chevalier, Sgr de Monguimier (paroisse de St-Généroux), et par Jacqueline Garnier, sa femme, sœur de Pierre Garnier de Maurivet, chevalier de l'ordre du roi, Sgr de Vieux-Viré et de Fénerly, à Jacques Louveau, écuyer, Sgr de Mairé, d'une somme de 4.000 livres de principal et de 60 livres d'intérêt, qu'il leur devait pour prix de vente d'une maison sise à Niort, rue du Minage, sur laquelle somme ledit De Vieux a immédiatement versé 3.570 livres entre les mains d'**André Pizon de Bétoullat**, Chev Sgr de La Guichardière, en à-compte sur le prix d'achat de La Petitière.

Quittance de cette somme donnée par ledit Pizon et d'une autre de 1.970 livres que lui a versée Alexis Bastard, écuyer, Sgr de La Maisonneuve, à l'acquit dudit De Vieux. Blason Bastard « d'azur à glands versés d'or »

**1660**, 16 août. D 235, 2 pièces papier.

**Vente** par **Jacques De Vieux**, chevalier, Sgr de Monguimier, gentilhomme de la chambre du roi, à **Artus Landerneau**, chevalier, Sgr de la Caillerie, de la maison noble et seigneurie de La Petitière, acquise par lui d'**André Pizon de Bétoullat** le 24 septembre 1657, moyennant la somme de 36.900 livres qu'il a payée en partie :

- audit Pizon de Bétoullat, et :
- à dame Renée de Bétoullat,
- à Mathieu Vidard, Sgr de Saint-Clair, trésorier de France à Poitiers, mari de Charlotte de Bétoullat.
- à Jean Desfrancs, chevalier, Sgr de La Bretonnière.
- à Claude Darrot, chevalier, Sgr de La Poupelinière, curateur des enfants mineurs de René Darrot, Chevalier, Sgr de La Boutrochère et de Jacqueline Garnier, femme en seconde noce dudit De Vieux.

**1661-1705**, D 236, 13 pièces parchemin et 32 pièces papier,

**Procès d'André Pizon de Bétoullat**, chevalier, Sgr de La Petitière, avec **Claude Darrot**, tuteur des enfants mineurs de René Darrot, et avec Marguerite Darrot, fille aînée dudit René, ayant pour curateur Pierre Garnier de Maurivet, Sgr de Vieux-Viré, auxquels il réclamait 19.000 livres pour restant de vente de La Petitière, représentée par une rente hypothécaire de 1.055 livres 11 sous 6 deniers.

Lesdits Darrot sont à leur tour demandeur en garantie contre Jacques De Vieux, mari de feu Jacqueline Garnier et Artus De Vieux, leur fils, soutenant que ladite Garnier, leur mère, n'a acquis La Petitière conjointement avec ledit De Vieux que comme caution de son mari qui est seul tenu au paiement, et **contre Artus Landerneau**, Chev., Sgr de La Caillerie, à qui ledit De Vieux a transmis la maison de La Caillerie.

**1674**, 18 juillet, Sentence du présidial de Poitiers qui condamne **René Landerneau**, écuyer, Sgr de La Caillerie, comme héritier d'Artus Landerneau, à payer la rente de 1.055 livres due sur La Petitière, à l'Hôtel-Dieu de Paris à qui André Pizon de Béthoulat, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, l'avait donnée le 28 janvier 1667.

**1698**, 18 mars, Accord passé entre les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, d'une part, et **Jacques-Claude Darrot**, chev., Sgr de La Boutrochère, fils aîné de René Darrot et de Marie-Madeleine Darrot, petits-fils de Jacqueline Garnier, René Bonnin, Che., Sgr du Plessis et d'Ennezay, agissant au nom de Jacqueline Darrot, sa femme, fille de ladite Garnier, et Jacques Gallais, Sr de Saint-Mesmin, ayant pour procureur Pierre-Ambroise Frère de La Ragotterie, d'autre part, ledit Darrot ayant les droits de Marguerite Darrot, sa tante, femme de Pierre Le Tourneur, éc., Sgr de Byart, qui pour être déchargée de sa portion de rente due à l'hôtel-Dieu, lui avait cédé tous ses droits sur La Petitière et sur Le Verger, et lui avait donné 3.200 livres à prendre sur la métairie du Palais, vendue au Sieur Gallais ; moyennant le versement d'une somme de 66.000 livres fait par ledit Darrot, les administrateurs de l'hôtel-Dieu s'engagent à ne pas l'empêcher de se rendre adjudicataire des terres qu'ils ont fait saisir réellement en 1679, sur René Landerneau.

**1705, Main-levée définitive** de la saisie de La Petitière, accordée par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à Jacques-Claude Darrot, mari de Louise Tusseau, à Marie-Jacqueline Darrot, femme de René Bonnin, chevalier, Sgr du Plessis et à Marguerite Darrot, femme de Pierre Le Tourneur.

D 237, 2 pièces parchemin et 96 pièces papier. Cachet de Pierre Landerneau : écu portant 3 hermines posées 2 et 1, surmonté d'une couronne de marquis.

**1676**, Opposition mise par René Darrot, Chev., Sgr de La Boutrochère, pour ses cohéritiers à la succession de René Darrot et de Jacqueline Garnier, ses père et mère, à la rescision du partage fait entre Elisabeth Brunet, veuve de Pierre Landerneau, chev., Sgr du Vergier, et René Landerneau, Chev., Sgr de La Petitière, des biens d'Isaac Landerneau, Chev., Sgr de La Ricotière, et de dame Marie Viault, père et mère desdits Pierre et René, et de ceux d'Artus Landerneau, Sr de La Caillerie.

Ledit René Darrot était créancier d'Artus Landerneau pour deux sommes dont l'une de 6.237 livres pour la vente du domaine de La Petitière, faite audit Landerneau, par Charles De Vieux qui devait cette somme.

**1678-1680**, Procès entre René Darrot et Marguerite Garnier, femme séparée de biens de René Landerneau, éc., Sgr du Vergier, de Clisson et de La Petitière, sur ce que ledit Darrot pour être payé de la somme de 2.450 livres qui lui avait été reconnue par diverses sentences des cours de Secondigny et de Poitiers, comme intérêts de celle de 6.137 livres que lui doit René Landerneau, aurait fait saisir les revenus des domaines de La Pisonnière, de La Pinelière et de La Fouscherie, appartenant à ladite Garnier ; intervention au procès de Françoise Courtinier et de son frère, enfants du premier mariage de celle-ci avec François Courtinier, écuyer, Sgr de La Millanchère d'Azay.

**1678-1680**, Procurations données à Charles-Artus De Vieux, chevalier, Sgr de Beauvais, par : René Darrot ; par Marguerite Darrot, femme de Pierre Letourneur, chev., Sgr de Biard ; par Marie-Jacquette et par Louise Darrot, pour suivre le procès qu'ils ont à Paris, contre René Landerneau, contre Marguerite Garnier sa femme, et contre Elisabeth Brunet.

**1680**, Procédure et enquête faites devant le juge de Secondigny, sur ce que René Landerneau, prisonnier à Parthenay depuis 4 mois, par arrêt de la cour des aides, comme débiteur de René Darrot pour une somme de 26.000 livres, demande à être transféré à Secondigny qui est plus près de chez lui et dont il ressort.

René Darrot y met opposition, se fondant sur ce que Landerneau veut se transférer afin de pouvoir s'évader avec l'aide de ses amis, **que les prisons sont en très mauvais état ayant été ruinées par des soldats qui étaient en garnison audit Secondigny**, et qu'un particulier s'en est déjà évadé il y a deux ans ; ce à quoi de la part de Landerneau que parler ainsi c'est faire outrage au duc de La Meilleraye, Sgr dudit Secondigny, les prisons d'un comté (Secondigny) devant être plus fortes que celle d'une baronnie (Parthenay), et ledit Darrot réplique en disant que cette prison n'a jamais servi qu'à enfermer les collecteurs et taillables, que le concierge pour avoir laissé évader un particulier, a été condamné à une amende de 50 écus, qu'il n'a pas un sou vaillant et qu'il prêterait facilement les mains à l'enlèvement dudit Landerneau.

**1680-1683**, Information faite à la requête de René Darrot, en vertu d'un arrêt du parlement, contre Elisabeth Brunet et René Landerneau

Jean Gairousseau, éc., Sgr de Laubray, âgé de 55 ans, et Armand de La Porte, Chev., Sgr de La Rambourgère, déposant que lors du mariage de ladite Brunet avec Pierre Landerneau, **François de La Voyrie, éc., Sgr de La Boninière du Buignon**, aurait souscrit une obligation de 15.000 livres à Artus Landerneau, éc., Sgr de La Caillerie, pour décider celui-ci à donner à René, son frère, la Maison noble de **La Ricotière** qui valait plus qu'il ne lui revenait de ses héritages, et qu'après la mort dudit Artus, ladite Brunet et le Sieur du Buignon, fils dudit Sr de La Boninière auraient jeté ladite obligation au feu comme n'étant pas due.

**1684**, 23 juin, Requête adressée au sénéchal de Secondigny par René Darrot, pour faire assigner François Estourneau marquis du Riz (*Riz-Chauverneau*), et Marie Landerneau, sa femme (*fille de Pierre et Elisabeth Brunet*), en paiement d'une somme de 13.008 livres 13 sous 4 deniers, faisant les deux tiers de celle de 19.513 livres payées pour eux par la succession d'Artus Landerneau, et qu'il ont été versées aux créanciers d'Isaac Landerneau, Sr de La Ricotière (Vendée), après la vente des biens dudit Artus, et qu'auraient dû payer pour leur part René Landerneau, Sgr du Verger, et Pierre Landerneau, Sgr de Clisson, père de ladite Marie.

**1693**, Etat des créanciers opposants à la saisie réelle de la seigneurie de La Petitière et du Verger, faite à la requête de Laurent de Vertacq de Champeron, sur le Chevalier Landerneau, Sieur de La Caillerie.

Jeanne de La Cour, veuve de Charles Viault, Sr de Lestorière ; René Darrot ; Nicolas de Flexelle, comte de Brégnay ; Elisabeth Brunet, veuve de Pierre Landerneau ; Françoise de Lauzon, dame de La Mosnerie, fille majeure ; Louis de Boissier, bachelier en théologie, prieur de Notre-Dame des Bois de Secondigny ; Françoise Loriau, femme d'Etienne de La Marche, baron de Fin ; Emmanuel Louveau, Sr de Mairé ; Jean Louveau, Sr des Isles, Lieutenant-Criminel au siège royal de Niort ; Antoine Devilliers, Sr de Chantemerle, mari de Françoise Louveau, et Marie Louveau, femme de François de Brémont, tous enfants de Jacques Louveau, Sr du Mairé, Gabriel Brunet, Sr de Sérigny, fils de Mathieu Brunet, Sr de La Rialièrre, créancier de feu Artus Landerneau, exerçant ses droits sur René Landerneau, son frère, Elisabeth Landerneau, veuve de François Estourneau, marquis du Riz et femme de Pierre, comte de Neuchèse, et Thomas Garnier, marchand à Poitiers, ayant pour procureur Lapostolle.

**1690-1697**, D 238, 3 pièces papier. **Procès-verbal de visite du domaine de La Petitière et état des réparations qui furent faites à la maison.**

**1700**, 1 juin, Résiliation du consentement mutuel des parties, de l'abandon fait le 18 mars 1698 à Claude Darrot, Chevalier, Sgr de la Boutrochère, par René Bonnin, écuyer Sgr du Plessis-Asse et par Marie-Jacquette Darrot, sa femme, des droits de celle-ci sur les terres et seigneuries de la Petitière et du Verger, et sur les successions du sieur de Vieux et d'Artus Landerneau, contre une rente de 1.055 livres 11 sous. Archives de la Barre, A 72.

**1725**, D 239, papier. Déclaration faite par Mr de La Boutrochère, en vertu de la déclaration du roi du 5 juin 1725 pour le cinquantième denier, de ce qu'il possède en la paroisse de Secondigny, tant en prés et clôtures de sa maison noble de La Petitière, que des terres des métairies en dépendant et des maisons où il n'y a point de terre.

**1728**, D 240, 13 pièces papier. Procès de Jacques-Claude Darrot avec les héritiers d'Antoine Logeay, notaire et huissier, greffier de la seigneurie de La Petitière, pour que ceux-ci lui remettent les papiers d'assises et autres concernant ladite terre, que ledit Logeay avait par-devers lui.

**1740**, B 597, 12 pièces papier. Assignation donnée par le sénéchal de La Petitière à ceux qui tiennent des domaines dans l'étendue de cette seigneurie, d'avoir à faire leur déclaration et à rendre leurs devoirs.

**1757**, D 241, papier, 9 mars, Bail à ferme à moitié fruits, par Joseph-Charles-Jacques Darrot, chevalier du logis de La Petitière et de La Guillonnière.

**1768**, B 598, Aveu rendu au comte de Secondigny, par Jacques Darrot, éc., Sgr de La Boutrochère, à foi et hommage lige, à devoir de rachat à muance d'homme quand le cas y advient, selon la coutume de Poitou, pour :

1° L'hôtel, maison noble et hébergement de **La Petitière**, ayant une cour renfermée de murailles, avec ses étangs, garennes, défens à connils, cens, rentes, dîmeries, terrages, terrageries, coutumes, taillées, hommes, hommages, justice et juridiction, et dont les dépendances pouvant valoir 2 borderies de terre se touchent toutes, et sont contiguës aux terres de La Gressière, au grand chemin de Vernou à Partenay et aux terres de La Raslière.

2° La borderie de terre de **Létaurie**, tenue sous lui roturièrement à terrage, à la sixte partie des fruits et du charnage, à 6 boisseaux de seigle, 36 boisseaux d'avoine, mesure de Secondigny, à 39 sous, un demi-chapon, une demi-poule, un bian de 2 bœufs et un croc pour aller quérir du vin à La Guichardière et l'amener à La Petitière, et un bian d'un homme faucheur.

3° La borderie de terre de **La Mainaudière**, tenue par le prieur de La Chabiraudière, et qui doit un septier de terre.

4° La borderie de terre de **La Furgerie**, qu'exploitaient ci-devant les héritiers de François Serein, éc., Sgr de La Furgerie, lesquels devaient 3 septiers de seigle et le terrage à la douzième partie, (pour le présent elle est affermée perpétuellement) ; les héritiers dudit Serein tenaient deux parts à hommage lige, abonné à 5 sous de devoir et la troisième à roture, au devoir de 4 boisseaux un tiers de seigle et de 6 ras d'avoine, et en ce ne sont pas comprises les terres sujettes à la seigneurie de Montibeuf qui appartenait ci-devant à Mme de Fontevrault, laquelle y prenait la dîme ; celle-ci est devenue confuse en les héritiers dudit Serein, comme Sgrs de Montibeuf, qui sont pour lors représentés par le Sgr de La Rochebrochard, Sgr du lieu de La Furgerie.

5° La douzième partie des fruits pour droit de dîme des lentilles, pois, fèves, etc., sur deux jardins près de La Furgerie.

6° La pêche ou pêcherie ou défens des eaux, depuis le moulin de **Brault** jusqu'au moulin de **La Cosse**, près La Vinière, et depuis le moulin de Fréceil (Frécul), le long du Thouet, jusqu'au moulin de Thouet, qui est tenu par lui.

7° La borderie de **La Fromagerie**, que tenait Georges de La Carte, Chev., **Sgr. des Essards**, et qui appartient au sieur Coyaut ; le terrage en est affermé perpétuellement.

8° un quarteron de terre à **La Bramière**, tenu autrefois par Delle Françoise de Sainte-More, dame de La Frémaudière, en ce moment par le Sr Bouchet, Sgr de La Frémaudière ; il est affermé perpétuellement.

9° La mesure de terre de **La Foucherie**, contenant 11 septerées de terre et 18 journaux, tenue par des particuliers à cens et devoir féodal.

10° Le quarteron de **La Mignonnière**, tenu jadis par les hoirs de François Serein et en ce moment par les de LarocheBrochard.

11° La borderie de terre de **L'Oucherie**, tenue à la sixième partie des fruits, pour dîme et terrage, et à la dîme du charnage.

12° La mesure de terre de **La Vinière** et des Goujonnières, tenue autrefois par Jacques Beugnon, Ec., Sgr de Bellefois, conseiller du roi, juge au présidial de Poitiers, et à présent par la dame Irland.

13° Le quarteron de terre de **La Petite-Baubrie**.

14° La borderie de terre de **La Grande-Baubrie**, avec la dîme du charnage.

15° La borderie de terre de **La Roussière**, tenue autrefois par Jérôme Clisson, éc., Sgr de La Braudière, sénéchal de Secondigny, et à présent par les enfants de feu le président Dubois.

16° La mesure et le quarteron de terre de **La Martinière** et **La Miletière**.

17° Des cens nobles sur les tènements des **Barillières** et de **La Baraillerie**.

18° Une maison sise au château de Secondigny, tenue par le curé.

19° Le quarteron de terre **des Brousses**.

20° Les vergers de **Labie**, et certain argent, appelé rempü, sur lesdites borderies, mesures et quarteron, tenu par les hoirs de Jean Chauveau.

**1768**, B 599, 5 pièces papier. Saisie de La Petitière, pour hommage non fait. Quittance donnée par le receveur des domaines de la généralité de Poitiers, à Jacques Darrot, éc., Sgr de La Boutrochère, d'une somme de 190 livres 10 sous, pour le rachat des fiefs de La Michelière et de La Petitière, échu par le décès de Claude Darrot, éc., père dudit Jacques, arrivé le 8 mai 1741.

**1773**, B 600, 3 pièces papier. Requête adressée aux trésoriers de France du bureau des finances de Poitiers, par Joseph-Charles Darrot, par laquelle il offre une somme de 300 francs pour le rachat du domaine de La Petitière, et se déclare en outre prêt à faire les foi et hommage, à rendre l'aveu et le dénombrement dus pour le décès de Joseph-Charles-Jacques Darrot, chev. Sgr de La Boutrochère, son père, décédé le 9 janvier 1773.

Il expose que son domaine est composé de bâtiments en majeure partie renversés et fort anciens, que ceux qui subsistent encore sont inhabitables, qu'il est situé dans un fond aquatique, formant une petite ferme n'ayant qu'un bois et un étang, et que le droit de terrage est presque nul, les terres n'étant pas cultivées et étant recouvertes de bruyères, de brandes et de fougères.

**1774**, Réponse du directeur-général de la recette des domaines et bois de la généralité de Poitiers, qui trouve l'offre de 500 livres insuffisante, requiert communication des dénombrements et demande 400 livres pour La Grande-Michelière, et 800 livres pour La Petitière ; le procureur du roi liquide le tout à 700 livres pour rachat, 10 sous pour chambellage et 30 livres pour ensaisinement et contrôle.

**XVIII<sup>e</sup> siècle**, B 601, papier. Papier censaire contenant les cens, rentes et devoirs, nobles, féodaux et fonciers, dus à la seigneurie de La Petitière.

#### **La Grande et La Petite-Baubrie.**

**1768**, B 602, 6 pièces papier, Défaut donné aux assises de la basse justice de La Petitière, contre les propriétaires d'une borderie de terre prise au tènement de La Grande-Baubrie, et d'un quarteron de terre, assis au tènement de La Petite-Baubrie.

#### **La Dégressière.**

**1724-1727**, B 603, 2 pièces parchemin, 21 pièces papier. Saisie féodale faite par Jean Poignand, Sr de La Resnière, lieutenant-général à Parthenay, sénéchal de la seigneurie de La Petitière, sur Philippe Follet, marchand de La Dégressière, qu'il tenait à titre d'arrentement de Joseph Savignac, écuyer, pour devoir non payés.

Sentence de la sénéchaussée de Poitiers qui condamne ledit Follet à payer ce qu'il peut devoir.

#### **La Foucherie.**

**1743**, B 604, papier. Assignation donnée à René Dieumegard, à la requête de Joseph-Charles-Jacques Darrot, pour qu'il ait à lui payer comme Sgr de La Petitière, une année d'arréage de la rente noble et foncière de 13 boisseaux d'avoine, de 13 sous et d'un chapon pour le lieu de La Foucherie.

**1767-1768**, B 605, 6 pièces papier, Défauts donnés aux assises de la basse justice de La Petitière, tenues par Jean-Baptiste Chaigneau, Sr de Thoiré, avocat à Parthenay, juge-sénéchal de ladite justice, contre les propriétaires d'une mesure de terre, appelée La Foucherie..

#### **La Furgerie.**

**1768**, B 606, 3 pièces papier. Défauts donnés aux assises de La Petitière, contre les propriétaires de la borderie de terre de la Furgerie.

#### **La Maynaudière.**

**1768-1769**, B 607, 4 pièces papier, Défauts donnés aux assises de La Petitière, contre les propriétaires de la borderie de terre de La Maynaudière.

#### **La Roussière.**

**1770**, B 608, 3 pièces parchemin, 15 pièces papier. Commandement aux propriétaires de la borderie de La Roussière d'avoir à payer au Sgr de La Petitière ce qu'ils peuvent lui devoir, et de lui rendre leurs déclarations.

Sentence du sénéchal de La Petitière, condamnant les tuteurs dudit lieu à payer 1.000 livres pour 29 années du droit de terrage sur ladite borderie.

Consistance des bâtiments et pièces de terre de la borderie.

#### **Létaurie.**

**1724**, B 609, 30 juin Déclaration roturière rendue à Jacques-Claude Darrot, écuyer, Sgr de La Petitière, par Nicolas Giraud, meunier et Renée Bernardeau, sa femme, pour des maisons et terres au village et tènement de Létaurie, pour des prés et terres au tènement non hébergé de **La Favrillaire**, et à celui de **La Chalotie**, aussi non hébergé.

**1736-1741**, B 610, 45 pièces papier. Procès de Jacques Darrot, chevalier, Sgr de La Petitière, avec René Girault, foulonnier, de la Mothe, à qui il réclamait 10 années d'arrérage de la rente du tènement de L'Etaurie ; ledit Girault expose que Renée Bernardeau, femme de Nicolas Girault était propriétaire de la borderie de la **Tête-Noire**, d'un tiers de celle de **La Martinière** et de la haute borderie de **L'Etaurie** ; que ces biens restèrent indivis entre Renée Girault, femme dudit René, et Catherine Girault, femme de Charles Marrot, foulonnier, qu'elle fit son légataire ; que les uns et les autres vendirent le 23 décembre 1730 ces biens à Jacques Blais et à Marie Cantet, sa femme ; que lui René Girault, a eu le tort de ne pas faire sa déclaration, et que par suite ledit Darrot l'a cru solidaire, mais il demande son recours contre le susdit Blais, contre le nommé Bonnet, et contre Philippe Follet, Sr des Marzelles et Jeanne Hardy, sa femme, qui possèdent chacun une borderie au tènement de L'Etaurie.

**1738**, 29 avril, bail à ferme par Philippe Follet, Sr des Marzelles, à Jacques Giraud, bordier, de la borderie de La Teste-Noire.

**1746-1748**, B 611, 7 pièces parchemin, 54 pièces papier. Procès de Charles Follet, Sr de **La Maisonneuve**, avec Mathurin Souillet et Marie Carré, qu'il voulait expulser de la borderie de **L'Etaurie** qu'ils avaient affermée pour 6 ans de Joseph-Charles-Jacques Darrot, Sgr de La Boutrochère, à qui Philippe Follet, père dudit Charles en avait transporté la jouissance pendant ces 6 ans pour se libérer de la somme de 200 livres qu'il lui devait pour les arrrages des rentes de **L'Etaurie** et de **La Favrelière**.

Pièces produites au procès de :

1711, partage des biens de Suzanne Jounneau, femme de Jean Hardy ;

1747, lettres de bénéfice d'âge accordées à Charles Follet, à qui il est donné pour curateur Jacques Guillon, Sr de La Vrignonière, licencié en lois, sénéchal de la haute-justice du Retail.

1750, inventaire fait après la mort de Charles Follet, à la requête de Marguerite Dupuy sa veuve, renonciation à la succession dudit Follet, leur cousin-germain, par Jean Fradin, marchand à Hérisson, Nicolas Mesnard marchand et Charlotte Fradin sa femme, Dominique Cottenseau et Françoise Fradin sa femme, François Mesnard marchand et Catherine Fradin sa femme.

**1752**, B 612, papier, 4 août, Assignation donnée à la requête du Sgr de La Petitière au Sr Blais, laboureur, d'avoir à comparaître devant le juge de Parthenay, pour se voir condamner à lui payer le droit de terrage, à raison de la sixième partie des fruits, sur 3 pièces de terre sises au village de L'Etaurie, avec l'estimation pour les 28 années qu'il les a laissées incultes.

**1760**, B 613, 3 pièces papier, Défaut donné aux assises de La Petitière contre les propriétaires de la borderie de L'Etaurie.

#### **Halle de Secondigny.**

**1760**, B 614, papier, 22 août. Assignation donnée à la requête du Sgr de La Petitière aux propriétaires d'une boisselée de terre, en laquelle il y a une halle à mettre des écorces, en la paroisse de Secondigny, pour rendre audit seigneur leurs devoirs, faire hommage, et lui payer 29 années de la rente foncière de 3 livres.

#### **La Baraillière.**

**1691**, B 615, 2 pièces papier, Déclaration roturière, rendue à la dame du fief de **La Morinière**, par Louis Guinfolleau, pour une maison à faix et un four, sis au village de La Baraillière, un jardin, 10 boisselées de terre et un pré, etc.

\* \* \* \* \*

## Dépendances directes de La Petitière,

**1633**, archives D 287. 9 janvier, Vente par Léon et Jean Bouchereau, père et fils, marchands maréchaux, à Clément et à René Bernard, frères, et à François Monnet, leur beau-frère, moyennant 592 livres, de pièces de pré, de terre et autres biens sis au ténement de **Labée**, tenant aux terres de n. Jérôme Clisson, sieur de La Braudière et de La Roussière, sénéchal de Secondigny.

**1704**, archives D 288, Saisie des meubles du fermier de **Labye**, pour mauvais entretien, faite à la requête de Jean Hardy, marchand, propriétaire de ladite métairie.

**1736**, archives B 397. Hommage et aveu rendu à Charles Pidoux Sgr de la haute justice de la Mosnerie, par Jacques Darrot, chevalier, Sgr de la Boutrochère, à foi et hommage plain, plet et cheval de service, quand le cas y advient, selon la coutume de Poitou, pour un quarteron de terre non herbergée, appelée **Labbie**, autrement le **fief Roquet**, tant en terre labourable que noües, avec le champ de la Roujère, contenant 6 boisselées et un jardin de 3 journaux, confrontant aux courtillages de Lallée (Labbie ?), et à l'abreuvoir ou « gardouër » dudit village, tenus de lui roturièrement, au devoir de 54 boisseaux d'avoine, de 8 boisseaux de seigle, mesure de Secondigny, de 2 chapons et de 11 sous en argent ; sur lesquelles choses il avoue droit de basse juridiction.

**1738-1761**, archives B398, 54 pièces ; cachet de la duché-pairie de la Meilleraye, écu rond portant la hache d'armes, avec une fasce chargée de 3 étoiles brochant sur le tout, qui est Mazarin. Procès de Charles Pidoux, écuyer, Sgr de La Mosnerie, avec Jacques Darrot, chevalier, Sgr de la Petitière, auquel il réclamait une exhibition de contrats pour **Le fief Rocquet**, **Les Barillières** et **La Favrelière**, qui relèvent de lui dans la terre de la Petitière, qu'en 1734 Mr de La Boutrochère avait donné en dot à son fils. La sentence du siège royale de Saint-Maixent est rendue en faveur de Jacques Darrot.

**1770-1771**, archives B 399, Aveu et hommage rendus au Sgr de la Mosnerie par Joseph-Charles-Jacques Darrot, chevalier, Sgr de la Boutrochère, pour un quarteron de terre non herbergée, appelée **Labbie ou Le fief Roquet**, etc. page 144, tome II.

Labbie, le fief Roquet et la Barillière ou Barilleries sont souvent confondus.

### Censive.

**1728-1731**, archives B 400. Saisie et bail de la **métairie de Labye**, sur Philippe Follet, fait à la requête de Jacques-Claude Darrot, chevalier, Sgr de la Boutrochère, pour non paiement de 10 années d'arrérage de la rente de 3 boisseaux de seigle, de 9 boisseaux d'avoine et de 11 sous, faisant partie de la grande rente du fief de la Barillière, autrement Roquet.

Intervention de Julien Roucher, curé de Secondigny, au renouvellement du bail, fait pour 3 ans, pour que le fermier judiciaire lui paie un gros de dîme de 5 boisseaux de seigle, dont huit années sont échues. Dans le manuel N° IV, sur la Campagne, nous avons rapporté un extrait de l'étude du docteur Merle sur cette époque, qui montre la désertisation de la campagne de Gâtine à cette époque.

**1734-1740**, Opposition faite à cette saisie par François de la Blénays, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Roche de Villegué et de l'Hôpitault de la Boixière, membre en dépendant, sur ce qu'il a déjà fait saisir féodalement ledit lieu pour non paiement de la rente noble et foncière de 90 boisseaux d'avoine, et d'un septier de seigle, mesure de l'Hôpitault, de 4 chapons, 2 poulets, et 15 sous qui est due à sa commanderie ; Le fermier est désintéressé par Mr Darrot qui lui donne 700 livres pour 8 années d'arrérages.



**1736**, archives B 401, Aveu et hommage rendus au Sgr de L'Aumosnerie par Jacques Darrot, écuyer, Sgr de La Boutrochère, à foi et hommage plain, plaid et cheval de service quand le cas y advient, pour une borderie de terre non herbergée, appelée La **Favrelière**, avec un champ de l'étang et le petit champ, et qui est tenue de lui roturièrement au devoir de 4 sous de cens et rente noble payable à Noël ; il avoue sur les dites choses droit de basse juridiction.

**1770**, B 402, Hommage rendue au Sgr de L'Aumosnerie, par Jacques Darrot, pour la borderie de terre non herbergée de La **Favrelière**, qu'il tient en simple fief, sans justice.

**1624**, B 403, Déclarations roturières rendus à François de Bétoullat, Sgr de la Grange-Frementaultx, de la Petitière et de Saint-Aubin le Cloux, pour le tènement de La **Favrelière**, tenu envers le Sgr de La Petitière à 4 sous tournois de rente noble, portant fief et juridiction.

**1736**, B 404, Hommage et aveu rendus au Sgr de L'Aumosnerie, par Jacques Darrot, écuyer, Sgr de La Boutrochère, à foi et hommage plain, plaid et cheval de service quand le cas y advient, pour une borderie de terre non herbergée appelée **Les Bareilleries** ou Barrières, contenant 9 septeérées de terre et 3 journaux de pré ou noues, que tient de lui roturièrement le Sgr de La Caillerie à 72 boisseaux d'avoine, 4 septiers de seigle, mesure de Secondigny, et 23 sous en argent de cens et rente noble, portant fief et juridiction, et sur laquelle il avoue droit de basse juridiction.

**1770-1771**, B 405, Hommage et aveu rendus au Sgr de L'Aumosnerie, par Joseph-Jacques-Charles Darrot, chevalier, Sgr de La Boutrochère, pour une borderie de terre non herbergée appelée **Les Barilleries**.

**1743-1760**, B 406, Commandements donnés aux propriétaires du tènement des Barillières ou de La Baraillière, d'avoir à payer ce qu'ils doivent au Sgr de la Petitière.

\* \* \* \* \*

#### **Partitions des Archives du Château de La Barre.**

**Série A. Titres de Famille,**

**Série B. Titres Féodaux,**

**Série C. Titres Judiciaires,**

**Série D. Titres de Propriété,**

**Série E. Titres Religieux,**

**Série F. Pièces Diverses,**

Le dictionnaire de Beauchet-Filleau note l'existence d'autres branches cadette Darrot issue de la Poupelière : Branche de la Haye ; Branche de la Fromentinière Branche de l'Huilière (Chavagnes Vendée) et Branches de la Chaboterie.

Nota : ne pas confondre avec les fiefs de la Poupelière ; paroisse de Surin, familles Boujeu et Houmeau et celui de la paroisse de Faye qui dépendait de Surin.

\* \* \* \* \*

## 1729 - Assemblée des habitants de la Paroisse de Secondigny -

### Assemblée concernant le cas des métairies abandonnées.

Aujourd'hui, dimanche seizième jour d'octobre 1729 issue de grande messe dite et célébrée par M. Julien Roucher, curé de ladite paroisse à l'assemblée générale des manants et habitants de ladite paroisse, faite et convoquée à son de cloche à la manière accoutumée, faite par-devant nous **Jacques Rosegrand**, notaire royal de la Sénéchaussée de Poitou soussigné, à la diligence et ce requérant Jean Baraton, syndic de Ladite paroisse, Alexis Ballais, Jean Cantet, François Merle le jeune, Jacques Leucille, Charles Penot et consorts collecteurs des tailles et autres impositions pour l'année 1730, lesquels nous ont remontré qu'ils sont ici assemblés pour travailler aux deperts qui se sont trouvés sur ladite paroisse tant de ceux qui sont décédés le premier de ce mois d'octobre, ceux qui ont abandonné que autres ; à laquelle assemblée ont comparu :

René Rochard, Charles Nargeot, Antoine Maupetit, Jean Giraud, François Turpault, Antoine Souillet, Pierre Bonnet, Jean Boutin, François Marsault, Jean Talbot, Jacques Guion, René Esmereau, Claude Guéry, Jacques Vincendeau, Louis Seigneuret, Jacques Guionnet, Louis Dupuy, et autres formant la plus grande, majeure et saine partie desdits habitants ;

Lesquels sont tous unanimement convenus que ladite paroisse est absolument surchargée à la taille et autres impositions et l'a esté de tout temps, ce qui fait que la majeure partie des bons habitants l'abandonnent, en sorte qu'elle va estre déserte ; d'ailleurs, depuis nombre d'années il ne s'y recueille que très peu de bleds, tant seigle que d'autres ; les terres, par le peu de bons métayers qui s'y trouvent, restant la majeure partie en friche où il ne vient que des ajoncs et ronces, de manière qu'il ne s'est jamais vu une pareille misère, y ayant des collecteurs de cinq à six années en charge qui ne peuvent sortir envers lesdits receveurs des tailles par rapport à la nécessité et misère en laquelle sont lesdits habitants de ladite paroisse et d'ailleurs qu'il y a nombre de métairies et borderies qui sont en perte et ne sont emblavées la présente année par rapport que les métayers et bordiers les ont abandonnées, qui sont :

La métairie de la **Roussière**, la métairie de la **Bie**, la borderie de l'**Etorie**, la métairie de la **Cotinière**, la borderie de **Braud**, la métairie de la **Martinière**, la borderie de la **Baudilonnière**, la borderie de la **Barlière**, la borderie de la **Genaudière**, l'exploitation de Ozanne Camus, la métairie de la **Germondière**, la Métairie de la **Frémaudière**, la métairie de la **Bironnière**, deux borderies au **Chef-du-Pont**, la métairie de la **Menaudière**, la métairie de la **Raslière** et nombre d'autres, etc...

Signé Rocher curé de Secondigny et Rosegrand, notaire royal

Copie partielle du livre du docteur Louis Merle sur la création des Métairies en Gâtine.

Pour l'ensemble de l'élection de Niort, l'imposition totale était de 400.000 livres en 1716, pour passer à 610.000 livres en 1744.

Pour Secondigny l'imposition était de 7.700 livres en 1716, et de 10.500 livres en 1744. Nombres de feux 235 en 1716 et 255 en 1744. (1 feu ≈ 5 habitants)

\* \* \* \* \*

## Actes notariés

**1729**, 29 janvier, grosse de mariage devant notaires à Champdeniers de :

- Etienne Parthenay, bottier, fils majeur de Louis Parthenay, laboureur et de défunte Marie Thebault.

- Marie Masson, fille de Louveau Masson laboureur, paroisse de Mazière et de défunte Marie Collet.

**1750**, avril, grosse de mariage devant Rossegand notaire à Secondigny

- François Parthenay, colon, veuf de Marie Suire demeurant à la Petitière.

- Marguerite Richard fille majeure de feu Philippe Richard et de Perrine Fillon demeurant à la Motte aux Gentilshommes, paroisse de la Peyratte. Témoin, Charlotte Jarriau sa sœur utérine.

**1771**, 30 mai, bail de 7 ans de la Petitière et Guillonnière entre Joseph Charles Jacques Darrot, Chevalier Seigneur de la Boutrochère et : Charlotte Jarriau, veuve de Jean Favreau laboureur, et son fils âgé de 21 ans ; Marguerite Richard, veuve de François Parthenay et son fils François de 19 ans, aussi laboureur, demeurant ensemble à la Petitière.

**1786**, 25 may, grosse de mariage à Secondigny de :

- François Parthenay, fils majeur de feu François et feu Marguerite Richard.

- Marie Ricochon fille mineure de feu Jacques Ricochon de son vivant colon (métayer) et de Marie Thérèse Baubeau demeurant aux Châteliers Secondigny.

**1815**, 22 janvier et 5 décembre, reçu de paiement de la rente viagère annuelle de François Parthenay pour la Petitière. Signé : Darrot, Chevalier de Saint-Louis.

\* \* \* \* \*

Il serait intéressant de vérifier dans les Archives Protestantes de la Vendée, au château de Bois-Tifray (8km à l'ouest de Pouzauges), s'il existe des traces des Pizon de la Petitière par le travers des familles : Tallensac, Machecoul, Betoulat, Aymer, Le Mastin et Landerneau.

En annexe, du fascicule séparé sur La Petitière, nous donnons une copie de l'étude de F.Villard, directeur des Archives de la Vendée sur André Pizon de Béthoulat 1604-1679 dit M. de La Petitière, garde du corps de Richelieu. Cette étude est parue dans le Bulletin Société des Antiquaires de l'Ouest de 1979, sous le titre : « Un spadassin à Port-Royal ». Nous y joignons les références pour aider les recherches complémentaires futures.

\* \* \* \* \*

# UN SPADASSIN A PORT-ROYAL

M. de La Petitière

Gentilhomme poitevin

*Discours prononcé à la séance publique*

*du 14 janvier 1979*

Par François VILLARD

Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers

\* \* \* \* \*

Le manuscrit 1499 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, que l'auteur du catalogue décrit ainsi : « Réponse de Jean du Verger de Hauranne abbé de Saint-Cyran à M. l'abbé Guillebert, docteur en Sorbonne et curé de Rouville », n'aurait pas retenu mon attention si la notice n'avait été complétée par cette phrase : « Sur le revers du premier plat de la couverture on a collé une note d'un génovéfain (peut-être le bibliothécaire Sarrebourse) sur l'abbé Guillebert et sur un sieur de la Pitière (*sic*) gentilhomme poitevin et duelliste remarquable, que le cardinal faisait coucher dans sa chambre et qui plus tard se retira à Port-Royal des Champs où il confectionnait des souliers pour les religieuses »<sup>1</sup>.

On trouve les lieux-dits la Petitière en Poitou mais aucune famille ne semble en avoir porté le nom, et les historiens poitevins ont ignoré jusqu'à l'existence d'un personnage dont les aventures méritaient, semble-t-il, qu'on s'intéressât à lui.

La littérature relative à Port-Royal est des plus copieuses et j'aurai renoncé à y rechercher mon gentilhomme poitevin si je n'avais trouvé dans un ouvrage récent qu'il s'appelait en réalité Monsieur de La Petitière<sup>2</sup>.

L'*Histoire de l'abbaye de Port-Royal* de l'abbé Jérôme Besoigne, est le seul ouvrage qui donne son nom complet : André Pizon de Bétoulat, sieur de La Petitière<sup>3</sup>.

Plusieurs des sources principales de l'histoire de Port-Royal donnent quelques détails sur sa vie et surtout l'ouvrage magistral de Sainte-Beuve, son *Port-Royal*, reprend ce qui est dit ici et là et le replace dans son contexte historique<sup>4</sup>.

Un de nos anciens sociétaires, Martineau, auteur d'un ouvrage sur Richelieu, dont le tome 1 a paru dans nos mémoires, a laissé des notes en vue de la rédaction d'un second volume, dans lesquelles on retrouve la trace de M. de La Petitière<sup>5</sup>.

J'en étais là de mes recherches lorsque je m'aperçus que j'avais été devancé par une étude de M. François Bruel mais l'auteur, parti lui aussi de la note du manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, ignorait l'origine de M. de La Petitière et la majeure partie de sa vie<sup>6</sup>. Il m'a donc paru souhaitable de retracer l'existence tumultueuse de ce gentilhomme poitevin.

**La seigneurie de La Petitière est située dans la paroisse de Secondigny et relevait féodalement des sires de Parthenay<sup>7</sup>.**

On a des aveux rendus à ceux-ci depuis 1428<sup>8</sup>. Le seigneur était alors Jean Pizon dont la famille conservera ce fief jusqu'à Pierre Pizon qui fait aveu en 1581. Sa fille Jacqueline Pizon épousa Charles de Mondion Seigneur du Pas. Ils eurent une fille Charlotte, qui épousait Pierre Des Francs le 27 juin 1611. Jacqueline Pizon était veuve avant le 20 décembre 1598. Peu après elle se remariait, le 28 avril 1602, avec François de Bétoulat, fils aîné d'André de Bétoulat, seigneur de la Grange Fromenteau et de Renée Charpentier.

La famille de Bétoulat appartient à la noblesse du Berry, les fiefs qu'elle a possédés sont situés autour de la ville du Blanc<sup>9</sup> et on possède sur elle une généalogie très développée, remontant jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Cette famille a eu quelques-uns de ses membres assez illustres. Le plus connu est André de Bétoulat comte de La Vauguyon qui fut ambassadeur ; aussi on s'explique mal la phrase dédaigneuse sur ses origines que lui a consacrée Amelot de La Houssaye<sup>11</sup>. C'est sans doute pour se distinguer de ce cousin germain, prénommé comme lui André, que le futur Monsieur de Petitière signera Pizon de Bétoulat.

François de Bétoulat fit une transaction avec son père et ses frères et sœurs en 1624 et reçut la seigneurie des Tessonnières, sur la paroisse de Poulligny-Saint-Pierre, qui venait de sa mère et dont il se titra désormais. La vie du ménage dut se partager entre les seigneuries poitevines – outre la Petitière, Jacqueline Pizon possédait aussi la Guichardière, fief relevant de la seigneurie de Vernay<sup>12</sup>, près d'Airvault – et la seigneurie berrichonne des Tessonnière.

Ils eurent trois enfants : André qui fait l'objet de cette étude, né en 1604 et deux filles. La première, Renée, épousa René Gilbert seigneur de Châteauneuf, en Gâtine ; la seconde, Charlotte, épousa Mathieu Vidard seigneur de Saint-Clair, en Loudunais, trésorier de France à Poitiers.

André Pizon de Bétoulat, d'après la généalogie de sa famille, aurait été page de la reine Anne d'Autriche mais je n'ai rien trouvé à ce sujet dans le tableau de la maison de la reine<sup>13</sup>. Ce qui est certain c'est qu'il embrassa la carrière des armes. A cette époque elle commençait à quinze ans.

Il faut attendre 1626 pour retrouver sa trace sous la forme d'une quittance de 200 livres, soit un quart de ses gages, au receveur de la maison du cardinal de Richelieu<sup>14</sup>.

Ce dernier était ministre depuis 1624 et dès le début de sa carrière politique il eut à prendre des mesures pour assurer sa sécurité. Les tentatives d'attentat contre sa personne ne se comptent plus. Le 27 septembre 1626 un brevet du roi lui ordonne d'avoir auprès de lui 50 hommes à cheval, et le cardinal écrivait lui-même en 1629 : « j'ai entretenu 30 gardes à mes dépens depuis deux ans pour me garantir de la haine de beaucoup d'ennemis que la seule considération de l'Etat m'a mis sur les bras »<sup>15</sup>.

C'est ainsi qu'il dut s'assurer les services du jeune André de Bétoulat, « il couchait dans sa chambre et il était en sécurité plus que s'il y avait eu un régiment à le garder ».

On a un autre témoignage, celui de Pontis, un officier qui se retira plus tard à Port-Royal lui aussi, qui indique que deux pages prenaient la garde au pied du lit du cardinal<sup>16</sup>.

Le maître des pages était alors Amador de La Porte, oncle du futur maréchal de La Meilleraye et du cardinal de Richelieu.

L'adresse aux armes, éprouvée sans doute dans des actions militaires, fut-elle déterminante pour le choix du garde du corps, ou était-il déjà un duelliste renommé ? Richelieu dans ce cas aurait fermé les yeux sur des actes qui allaient à l'encontre de son édit de 1626 sur le duel. Il s'agit de même lorsqu'il nomma capitaine de ses gardes, le 7 juin 1630, François Ogier de Cavoye autre duelliste réputé<sup>17</sup>.

Par la suite, M. de La Petitière obtint une promotion sous la forme du commandement d'un navire. Il est peut-être le sieur « Petiterre » commandant le Sainte-Marie, mentionné en 1631 dans la correspondance du cardinal de Sourdis<sup>18</sup>. Il est certain qu'il figure sur deux listes de capitaines de navires en 1634 et en 1640<sup>19</sup>.

Une lettre de Richelieu, du 14 mars 1635 désignant des capitaines affectés à une escadre de 15 vaisseaux, précise que La Petitière est actuellement à terre et employé au régiment du Petit-Brézé<sup>20</sup>. Il était courant pour les officiers de l'époque d'exercer des commandements à terre aussi bien que sur mer et André de Bétoulat suivait le sort des troupes placées sous l'autorité du marquis de Brézé amiral et beau-frère de Richelieu<sup>21</sup>. Au cours de cette session des Grands Jours de Poitiers, le 9 novembre 1634, une enquête eut lieu à la requête de Michel Laigneau, prieur claustral de l'abbaye de la Couture du Mans qui se plaignait que, le 19 octobre précédent, la compagnie du sieur de La Petitière, capitaine d'une compagnie du marquis de Brézé, étant venue loger au prieuré de Volnay s'y était livrée à toutes sortes de violences et de pillages<sup>22</sup>.

Ce sont là faits courants à l'époque et on ne sait jusqu'où la responsabilité du capitaine était engagée.

André de Bétoulat vit sa carrière militaire couronnée en 1639 par l'octroi du collier de l'ordre de Saint-Michel.

Si ses talents de bretteur avaient valu à M. de La Petitière la confiance du cardinal de Richelieu, son caractère emporté le conduisit à en faire un mauvais usage. Dans la note du manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève il est qualifié de meilleurs épée de son temps et le texte ajoute : « il avait tué en duel beaucoup de monde », mais on ne cite que deux de ses exploits.

« Un jour – dit le même texte – entrant chez le roy, un garde lui releva son chapeau. Il lui parla en poitevin et lui dit qu'il était bien hardi de relever son chapel. Le lendemain il l'appela en duel et le tua roide mort ».

L'abbé Besoigne rapporte un épisode tout aussi tragique, mais qui fut plus lourd de conséquence « C'était un lion plutôt qu'un homme, le feu lui sortoit par les yeux et son regard seul effrayoit ceux qui le regardoient. Dieu se servit d'un malheur qui lui arriva, pour toucher son âme féroce. Il fit querelle avec un parent du Cardinal. Pendant plus de huit jours il eut un cheval toujours sellé et prêt à monter pour aller se battre contre son homme. Le combat se donna. M. de La Petitière blessa à mort son ennemi, mais la fureur qui le transportait étoit telle qu'il ne se possédoit point et se fit donner par son antagoniste un coup d'épée dans le bras entre les deux os, où la pointe de l'épée cassée demeura, sans qu'il put la retirer. Il se sauva dans cet état à travers champs et alla porter son bras à un maréchal qui eut besoin de grosses tenailles de sa forge pour tirer le morceau de fer. Il croyoit bien que jamais le Cardinal ne lui pardonneroit la mort de son parent. C'est pourquoi il se tint caché. Ceci arriva en 1642. Ce fut pendant ce temps de retraite forcée que le seigneur lui ouvroit les yeux sur l'horreur de ses crimes... »

Il existe en outre dans le Mémoires de Pontis le récit d'un duel qui offre beaucoup d'analogie avec le précédent<sup>24</sup>. L'auteur parle d'un officier arrivé à Abbeville avec le régiment du marquis de Brézé – l'épisode paraît dater de 1636 – et il ajoute : « M. de P... qui étoit l'un des plus braves hommes de son temps l'y suivit bientôt, ayant eu une querelle avec lui pour un soufflet qu'on disoit que cet officier lui avoit donné.

Tous les amis de part et d'autre s'employèrent pour apaiser le différend. M. Miré déclarait qu'il n'avoit point donné le soufflet mais M. P..., ne pouvant souffrir qu'on eut seulement la pensée qu'il avoit reçu un soufflet, résolu de s'en venger à quelque prix que ce fut... ». Pontis lui-même s'entremet sans succès et, dit-il : « il n'en étoit pas moins résolu d'exécuter son dessein et il le fit, en effet, au bout de dix ou douze jours, s'étant battu hors la ville avec M. Miré, qu'il blessa mortellement de cinq coups et de qui il reçut aussi lui-même deux coups... »

Si le duelliste, désigné seulement par l'initiale P... est bien M. de La Petitière encore vivant à l'époque où Pontis rédigea son teste, on comprend qu'il ait dissimulé son nom, sans résister au désir de faire connaître un épisode tragique de sa vie, racheté ensuite dans la pénitence.

Ce qui inclinerait à cette opinion c'est le fait que le nom de la victime du duel, M. Miré n'est pas inconnu. On trouve mentionné à plusieurs reprises dans le Recueil de correspondance de Richelieu entre 1633 et 1635 un sieur de Miré, chargé de diverses missions<sup>25</sup>. Il est identifié en note, comme étant Beaumont, chevalier de Miré, neveu de Charnacé et attaché à son ambassade. Or l'ambassadeur Hercule de Charnacé avait épousé Jeanne de Maillé-Brézé dont le neveu, Urbain de Maillé fut l'époux de Nicole Du Plessis la sœur du cardinal. Une autre note du même recueil fait mention de M. de Miré neveu du Père Joseph Du Tremblay, dont une sœur Marie Le Clerc Du Tremblay avait épousé Jean de Beaumont. Il ne m'a pas été possible de pousser plus loin mes recherches et tout ceci reste donc du domaine de l'hypothèse.

J'ajouterai à ces récits, un texte du Père Rapin<sup>24</sup> : « La Petitière était un de ces soldats de fortune, hardi et déterminé qui s'étoit donné au cardinal de Richelieu pour le servir dans les coups de main et qui, par le caractère de son esprit, fut soupçonné d'avoir tué le comte de Soissons à la fameuse bataille de La Marfée... ». Voilà qui n'est pas petite affaire ! Aucun historien n'a dit qui avait tué le comte de Soissons. On peut lire dans les Mémoires du cardinal de Retz : « M. le comte est tué dans le moment de sa victoire, et il est tué au milieu des siens, sans qu'il y en ait jamais eut un seul qui ait su dire comment la chose est arrivée. Cela est incroyable et cela est pourtant vrai »<sup>27</sup>.

C'est le lieu ici d'évoquer le témoignage de Charles Nodier<sup>28</sup> « il fallait pour satisfaire son orgueil et sa vengeance que Charles de Bourbon comte de Soissons... périt assassiné par un des nombreux séides de Richelieu... » et plus loin : « Le 6 juillet 1641, Charles de Bourbon tomba frappé d'une balle que lui tira, après la bataille de Marfée, un misérable que le cardinal soldait depuis longtemps pour poursuivre ce meurtre » Tenez – *c'est toujours Nodier qui parle* – lisez cette lettre que M. Des Noyers écrivait au maréchal de Chatillon, en suite de la bataille de Sedan : « le roy a résolu de donner un gouvernement et une pension pour sa vie durant au gendarme qui a tué le général des ennemis. M. le Maréchal l'enverra à Reims trouver sa Majesté aussitôt qu'il y sera arrivé. Fait à Péronne le 9 juillet 1641 – Des Noyers – ».

Quel crédit ajouter à cela, et où Nodier avait-il pris ce document ?

La renommée de M. de La Petitière était sans doute telle qu'on a pu tenter de mettre à son crédit des morts demeurées inexplicables. Aussi pittoresque que soient ces récits rien ne permet de les vérifier et je n'ai trouvé nulle part mention de la mort tragique d'un parent du cardinal de Richelieu.

Quoiqu'il en fût de la personnalité véritable de ses victimes, M. de La Petitière qui encourait les peines prévues par l'édit de 1626, se cacha jusqu'à la mort du cardinal. Dans sa retraite forcée il eut le loisir de réfléchir sur les actes de sa vie passée.

Il fut touché par la lecture du *Traité de la fréquente communion* et consulta M. Arnaud sur la conduite à tenir. Ce dernier l'adressa à M. de Saint-Cyran qui lui imposa une épreuve peu courante et qui est décrite dans le manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève : « Il lui conseilla d'apprendre dans la rue des Arcis le métier de cordonnier en sorte qu'il parloit tous les jours au matin de chez M. Des Touches avec un morceau de pain bis sous le bras et passoit toute la journée chez son maître à apprendre son mestier et faisant ce qu'un apprenti est obligé de faire, comme d'aller quérir le vin des garçons et autres choses semblables. Après avoir appris son mestier, il se retira à Port-Royal des Champs et se mis à faire des souliers à toutes les religieuses. Il y est mort, il y a dix ou douze ans, ayant toujours depuis sa conversion mené une vie fort pénitente. M. Poitevin m'a dit qu'il lui avoit fait des souliers qui étoient de bon cuir, mais très grossiers pour la façon... ».

Sainte-Beuve s'exprime ainsi au sujet des travaux manuels des solitaires : « les capucins et les jésuites firent grandes railleries quand ils le surent. Ils appelaient ces Messieurs, sabotiers, prétendant qu'ils faisaient des sabots et des souliers » et ajoute en note : « un jésuite soutenait que Pascal lui-même avait fait des souliers »<sup>29</sup>.

M. de Cyran mourut le 11 octobre 1643 et M. Des Touches chez qui vivait André de Bétoulat suivit Barcos dans l'abbaye de Saint-Cyran vers 1650.

L'abbé Besoigne dit que M. de La Petitière entra d'abord à Port-Royal en 1644 et en sortit ensuite pour entrer en apprentissage... « Il tenoit en règle les garçons et les enfants, les menoit aux offices de l'Eglise et leur lisoit l'Evangile et la Vie des Saints. Quand son apprentissage fut fini, son maître qui l'affectionnoit beaucoup, lui offrit de gros gages pour rester chez lui ; mais il alla où la grâce l'appeloit, il entra à P.R. en 1648 où il se livra à la vie pénitente, devenu aussi humble qu'il avoit été haut et orgueilleux ».

A la fin de l'année 1643 il n'y avait à Port-Royal-des-Champs que cinq solitaires mais la petite troupe se renforça vite comme l'écrit Du Fossé, cité par Sainte-Beuve : « nous y vîmes arriver, de diverses provinces, des gens de toutes professions qui semblables à des mariniers qui avaient fait naufrage sur mer, venaient en grand nombre aborder au port »<sup>30</sup>. C'est le même Du Fossé qui a décrit l'arrivée de M. de La Petitière, texte repris par l'abbé Besoigne.

André de Bétoulat n'était pas le seul militaire à Port-Royal Parmi les solitaires on relève au moins dix de ces « centurions de l'évangile », comme les appelle Sainte-Beuve<sup>31</sup>.

La Fronde leur fournit dès 1649 l'occasion de ceindre de nouveau l'épée pour défendre leur chère maison exposée aux partis de soldats. L'abbaye fut mise en état de défense et servit de refuge aux populations du voisinage, les pauvres affamés se pressèrent aux distributions. Les Messieurs étaient venus prendre des tours de garde et escortaient les convois de vivres destinés aux sœurs de Paris<sup>32</sup>. La seconde guerre de 1652 contraignait les religieuses à se replier sur le Port-Royal de Paris. Les solitaires fortifièrent le monastère des champs, mais la paix revenue en 1653, ils purent retourner aux Granges.

On pouvait penser que M. de La Petitière ne se fit pas prier pour reprendre les armes, mais une anecdote nous montre qu'il avait bien changé.

L'abbé Besoigne rapporte avoir entendu conter en 1725 par un seigneur voisin qui le tenait de son père, le trait suivant<sup>33</sup>.



Etant allé au marché de Chevreuse où il avait acheté des cuirs pour faire des chaussures, M. de La Petitière avait été détroussé par quatre soldats en maraude. Les Messieurs s'étonnèrent qu'il n'est pu se défendre, eu égard à sa valeur. Il répondit naïvement qu'il croyait que l'Évangile défendait de se venger. On lui expliqua que l'Évangile n'empêchait pas de défendre son bien contre les voleurs...

M. de La Petitière « écoute sans dire mot, prend son épée et retourne à Chevreuse où il va dans les cabarets s'informer sur les pillards. Il les retrouve et va se poster à la sortie du bourg où il les attend. Lorsqu'ils se présentent, son ton, sa contenance et apparemment ce regard de lion qui lui étoit naturel, mirent les quatre hommes en fuite. Il ramasse ses cuirs et s'en revient à Port-Royal ».

En 1656, en même temps que de graves menaces pèsent sur Port-Royal, M. de La Petitière est amené à revenir au siècle pour s'occuper de ses affaires.

Ses parents étaient encore en vie le 29 septembre 1655, lorsque François de Bétoulat au nom de sa femme, dame de La Petitière, faisait aveu à Charles de La Porte comte de Secondigny<sup>34</sup>. Ils étaient disparus lorsque, le 4 juillet 1657, leurs enfants faisaient un accord sur le partage de leur succession<sup>35</sup>. Dans l'acte d'accord, André de Bétoulat dit résider au faubourg Saint-Marcel, rue des Postes. Il avait donc quitté la solitude des Granges et la maison de la rue des Postes est certainement celle de Madame Vitart, la tante de Racine qui y cacha plusieurs des solitaires : M. Singlin, M. de Saci, M. de Ponchateau, M. Akakia, M. Fontaine, M. Du Fossé y trouvèrent refuge à diverses reprises<sup>36</sup>.

Qu'allait faire de tous ces biens celui qui depuis 1642 vivait comme un pauvre ?

André de Bétoulat, fils aîné et principal héritier, bénéficiait d'un préciput et d'une part avantageuse des deux tiers des biens nobles. On peut se demander s'il n'avait pas pensé tout d'abord conserver la seigneurie de La Petitière. En effet le 12 juin 1657, il passait marché avec Isaac Beausse, maître couvreur d'ardoise, demeurant à Martaizé pour l'entretien de la couverture de la Petitière pendant 7 ans<sup>37</sup>. Mais il allait se libérer très vite de ce fardeau en vendant la Petitière dès le 24 septembre suivant à Jacques de Vieux.

Celui-ci revendait à son tour la terre de la Petitière à Artur Landerneau le 16 août 1660<sup>38</sup>. Il restait à payer à André Pizon la somme de 19.000 livres commuée en une rente de 1.055 livres 11 sols 1 denier. La seigneurie des Tessonnières était baillée moyennant une rente de 777 livres 15 sols 7 deniers le 3 juillet 1657 à Pierre Darnac qui avait épousé Marie Gilbert, fille de Renée de Bétoulat. Enfin la seigneurie de la Gichardière faisait l'objet d'un échange le 13 juillet 1659 et devenait la propriété d'André Gilbert, le fils de Renée de Bétoulat, contre une rente de 350 livres faisant en principal la somme de 7.000 livres, mais le nouveau propriétaire ne s'acquittant pas des arrérages fut condamné à les payer et à rendre le principal par sentence des Requêtes du Palais du 26 octobre 1666<sup>39</sup>.

M. de La Petitière en liquidant la succession de ses parents et en faisant des arrangements avec ses cohéritiers pour obtenir des revenus réguliers n'entendait donc pas revenir au monde. Il n'avait pas non plus abandonné totalement ces richesses à sa famille et si lui-même n'avait besoin que de peu de chose, il fit dit-on profiter de ses revenus la chère maison de Port-Royal et ses amis.

Nous ne savons pas s'il retourna à Port-Royal-des-Champs avant la dispersion de 1660. En 1663 il fut chargé d'intervenir en faveur de Port-Royal auprès de l'archevêque Péréfixe qu'il connaissait de longue date, tous deux ayant fait partie de la maison de Richelieu dès 1626<sup>40</sup>. Quand nous le retrouvons en 1665, il réside dans la maison de Saint-Martin-des-Champs où sa présence est attestée par un document curieux.

Par ordonnance du 12 janvier 1665, le roi Louis XIV avait voulu réformer l'ordre de Saint-Michel et limiter à cent le nombre des chevaliers. Tous les titulaires avaient été requis de présenter leurs titres au marquis de Sourdis, commissaire-député pour les affaires de l'ordre. M de La Petitière dut se constituer un dossier généalogique.

Un procès-verbal du lieutenant au bailliage Saint-Martin des Champs en date du 1<sup>er</sup> août 1666 nous apprend que ce jour-là un incendie se déclara dans le logement du sieur Pizon de Bétoulat, demeurant dans l'enclos du prieuré et que plusieurs contrats, titres et papiers, à lui appartenant ainsi que des titres de chevalier de l'ordre de Saint-Michel avaient été brûlés dans son cabinet où le feu avait commencé « ce qui se reconnoit encore par les restes des dits titres de chevalier de Saint-Michel, demy brûlés esquels se voyent le certificat de Monsieur de Rochefort chevalier des ordres du roi qu'il auroit donné le collier dudit ordre de Saint-Michel suivant l'ordre de sa majesté audi Messire André Pizon de Béthoulat, sieur de La Petitière sur ce sujet, de la même année et le certificat de M. le marquis de Sourdis de la représentation par devant luy des titres de noblesse et service dudit sieur de La Petitière ».

La représentation devant la commission avait heureusement été faite à temps et une attestation du duc de Noailles du 7 juillet 1668 reconnaissait le sieur de La Petitière digne d'être conservé et retenu au nombre des cent chevaliers de l'ordre de Saint-Michel réglés par l'état du roi<sup>41</sup>.

Cet incendie avait fait une autre victime, son cousin germain Silvain de Bétoulat qui présenta ses preuves de noblesse le 21 septembre 1667, mais ne put en rapporter les titres parce que qu'ils avaient été mis entre les mains d'André de Bétoulat sieur de La Petitière, et demanda un délai pour les produire<sup>42</sup>.

S'il s'était vu libérer du fardeau de la gestion de ses biens patrimoniaux en les commuant en des rentes. André de Bétoulat se trouvait aux prises avec les difficultés entraînées par la perception de rentes assises en Poitou, alors qu'il vivait à Paris, sans compter le souci que pouvait lui donner des débirentiers récalcitrants.

C'est alors qu'il décida de transformer tous ses revenus en une rente viagère servie à Paris même et d'un meilleur rendement qu'une rente perpétuelle. Il fit don de tout à l'Hôtel-dieu de Paris. Il voulait d'abord se constituer une rente viagère annuelle de 3.333 livres 6 sols 8 deniers contre un capital de 40.000 livres et un premier acte fut dressé le 15 décembre 1666<sup>43</sup>. Mais l'encre du contrat était à peine sèche que les deux parties le déclarèrent nul et non avenu le 28 janvier 1667. Des difficultés avaient dû se produire au sujet de la rente assise sur la seigneurie des Tessonnières. Celle-ci ne figure plus dans un second contrat établi le même jour du 28 janvier 1667 et la nouvelle rente s'établissait au montant de 2.166 livres 13 sols 4 deniers représentant un capital de 26.000 livres<sup>44</sup>.

Une nouvelle rente viagère de 1.408 livres était créée, le 3 juin 1667, représentant un capital de 16.900 livres constitué d'abord par la remise d'une rente de 259 livres 5 sols 1 denier, tiers de la rente sur les Tessonnières qui figurait dans le premier contrat et avait disparu du second ainsi que des arrérages échus de diverses rentes, enfin par des deniers comptant<sup>45</sup>.

Sur la rente de 2.166 livres 13 sols 6 deniers M. de la Petitière faisait abandon d'une somme de 100 livres, par amour des pauvres de l'Hôtel-Dieu, et parce que la perception des rentes foncières correspondant au capital devait se faire avec les frais et les difficultés que l'on devine.

Quelque temps après, le 20 novembre 1669 André de Bétoulat qui demeurait alors au faubourg Saint-Marcel, rue du Battoir, en la maison de Jésus, par affection pour Antoine Arnould, prêtre et docteur en théologie à la Sorbonne, lui faisait don de 1.000 livres, à prendre chaque année, pendant la vie du donateur sur sa rente viagère de 2.166 livres 13 sols 4 deniers<sup>46</sup>.

Un peu plus tard encore, le 20 juillet 1670, il avait repris domicile rue des Postes, et constituait son procureur Claude Thaumais, bourgeois de Paris et fervent ami de Port-Royal pour percevoir en ses lieux et place les arrérages de ses rentes<sup>47</sup>.

Nous connaissons ainsi par cet acte l'existence d'une troisième rente viagère, de 600 livres celle-là, servie par l'hôpital général de Paris et pour laquelle le titre n'a pas été retrouvé.

Au total André de Bétoulat bénéficiait donc des revenus suivants : la première rente de 2.166 livres 13 sols 4 deniers, grevée d'un don de 1.000 livres à M. Arnould et d'une remise de 100 livres à l'Hôtel-Dieu ; la seconde rente de 1.408 livres ; enfin la troisième rente de 600 livres sur l'hôpital général de Paris ; soit une somme totale de 3.074 livres 13 sols 4 deniers.

A la fin de l'année 1670, le 2 novembre, André Pizon faisait une nouvelle procuration pour Claude Thaumais. Il résidait alors dans l'abbaye Sainte-Croix de Talmont<sup>48</sup>. Rien n'indique la raison, ni la durée de ce séjour en Bas-Poitou. Y était-il encore lorsqu'il écrivait à la mère Angélique de Saint-Jean, prieure de Port-Royal-des-Champs depuis le 15 juillet 1669, l'unique lettre que l'on connaisse de M. de La Petitière, et qui a trait à la mort de la Mère Agnès survenue le 19 février 1671<sup>49</sup> ?

***Pour la mère prieure  
du 8 avril 1672***

« J'avoue ma mère que vostre letre m'a donné beaucoup de consolasion et que je vous suis infiniment obligé de la charité qu'il vous plait me fere, de me fere connoistre la somision que nous devons os oredres de Dieu pour fere régner sa sainte volonté dans nous, en détruisant mesme tous nos bons dessains.

Je ne m'étanderé pas davantage sur ce sujet, ma mère, pour vous rendre conte de l'état où je me trouve et combien je m'estimerois heurus de pouvoir retourner à P.R. et les rezons qui m'an enpayche. Mr de Bourgy vous dira toute chose seur l'état où je suis qui est pitoyable et digne de compasion, ce qui m'oblige à vous demender le secours de vos prières et de toute la maizon dans lesquelles j'ay une entière confiance.

Je confesse, ma mère, que je ne peu m'afliger de la perte que vous aves faite de vostre sainte mère, puisque véritablement elle n'est pas morte et qu'elle a commencé à vivre et qu'elle secourera encore plus puissamment votre sainte maizon, du ciel où elle est qu'elle nust fait dans la tairre. Elle est morte après avoir emporté la victoire sur les annemis de vostre maizon. Dieu a voullu qu'elle demeurat maitresse du champs de bataille premier que de finir ses jours, pour vous lesser en sureté et luy donner cet avantage qui est visible et fort aysé à jeuger, après la mort des trois personnes qui ont précédé la sienne en moins d'un an. Tout cella vous doit estre d'une grande consolation.

Je vous supplie très humblement, ma mère, de me faire cette charité de la prier qu'elle me regarde du ciel comme un homme qui est toujours uny à vostre sainte maizon par une entière affeczion jesusques au moindres interest et qui ne s'en separera jamais, avec la grâce de Dieu présent ou a présent.

Je vous envoie de nouvelles resettes qui sont fort estimée de ceux qui me les ont donnée, seurtout l'eau dont je vous envoie la compozision, de laquelle on a fait des cures admirables et je vous assure qu'il est très vray. Je vous supplie, ma mère dans fere les esperiances sens dire à personn les composisions, jesusques a ce que vous ayes des preuves de ce que je vous dis ».

C'est là le dernier témoignage de l'existence de M. de La Petitière.

Il était revenu à Paris, à une date que l'on ne peut préciser et résidait sur la paroisse Saint-Paul lorsqu'il mourut le 6 janvier 1679, âgé de 75 ans<sup>50</sup>.

Il fut enseveli dans le cimetière de Saint-Paul comme il l'avait souhaité. La communauté de Port-Royal en entier se réunit pour l'office des morts le 17 janvier et le lendemain on acheva le service. Ce fut M. de Saci qui chanta la messe<sup>51</sup>.

Ainsi finit, d'une manière édifiante M. de La Petitière qui passa plus de la moitié de sa vie terrestre à réparer par la pénitence les excès de sa jeunesse<sup>52</sup>.

#### Notes :

1 *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, par Ch. Kholer, Paris, Plon, 1896, tome II, page 65.

2 Taveneaux (René). *La vie quotidienne des Jansénistes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1973, page 62. Voir aussi, Gazier (Augustin), *Histoire générale du mouvement janséniste*, Paris, Champion, 1922, tome 2, page 71-73.

3 Besoigne (Jérôme). *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, Cologne, 1752, 2<sup>e</sup> partie, pages 114-117.

4 Sainte-Beuve (Charles-Augustin). *Port-Royal*, Paris, N.R.F., 1958, La Pleïade.

5 Martineau (Aimé). *Le cardinal de Richelieu*. 1<sup>o</sup> volume. Poitiers, Létang, Paris Hachette 1866. Cet ouvrage n'a pas été poursuivi. Les notes pour la rédaction du 2<sup>o</sup> volume sont conservées à la Bibliothèque de la ville de Poitiers 8 volumes manuscrits, Réserves 646-653.

6 Bruel (François) « *La conversion d'André Pizon de Péroulat, sieur de la Petitière, contribution à l'histoire de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs* », extrait de Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Isle de France, 1906, pages 203-209.

7 Les archives de la seigneurie de La Petitière ayant été réunies à celles du château de la Barre, on se reportera à l'excellent ouvrage d'Alfred Richard, Clouzot, 1868.

#### 8 Archives de la Vienne, C 499. Aveux pour la Petitière.

9 La Veronne (Chantal de). *Histoire du Blanc des origines à la Révolution de 1789*. Poitiers, 1962, page 78, 123. (*Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4<sup>e</sup> série, tome VI.

10 Aude (A.F.). *Généalogie de la famille de Béthoulat*, Le Blanc, 1920. Ce travail est extrait d'un ouvrage plus important du même auteur, *La vie politique et privée d'André de Béthoulat*, A.F. Aude, Paris, Champion, 1924. Cf. le compte-rendu de Paul Bondon dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, LXXXIII, 1922, page 400.

11 Amelot de la Houssaye (Abraham-Nicolas). *Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires*, Amsterdam, 1722, tome I, page 419 : « Bétoulat, comte de la Vauguyon, son père s'appelait Fromentault et passoit pour un homme de néant... il m'a été dit par des personnes dignes de foi que le père du vicomte de la Vauguion avoit été plus de dix ans chirurgien servant dans la maison de Condé »

12 Ledain (Bélisaire) « Notice historique sur les seigneurs de Vernay, la Bernardière et la Ronde », dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2<sup>e</sup> série, tome I, 1878-1879, page 433 et suivantes Cf. Archives de la Vienne, E 1806, aveu du 9 avril 1611 pour la Guichardière.

13 Griselle (Eugène). *Etat de la maison du roi Louis XIII... de sa femme Anne d'Autriche...*, Paris, Editions de documents d'histoire, 1912.

14 Martineau, op. cit. manuscrit 646, 1<sup>o</sup> 14 V.

15 Batiffol (Louis) autour de Richelieu, Paris, Calmann-Levy, 1937, page 67.

16 Pontis (Louis de). *Mémoires du sier de Pontis...* 1676, édition Petitot, 2<sup>e</sup> série, tome XXXII, page 628.

17 Amelot de la Houssay, op. cit, tome II, page 261.

18 *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis...* publiée par Eugène Sue, Paris 1839, tome III, page 206.

19 Archives nationales, Archives de la Marine, Personnel, C I 150, Folio 252, C I 161, Listes d'officiers pour les années 1634-1640.

20 *Lettres, instructions, diplomatiques, papiers d'état du cardinal de Richelieu*, recueillis et publiés par M. Avenel Paris, 1861, tome IV page 677.

21 La Bruyère (René) *Maillé-Braizé général des galères, Grand amiral*, 1619-1646, Paris, Plon, 1945, page 32.

22 Imbert (Hugues). *Les Grands-jours de Poitou, registres criminels* (1531, 1567, 1579, 1634). (Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 2<sup>e</sup> série, 1879).

23 Besoigne, op. cité, page 114.

24 Pontis, op, cit., page 254. Ses mémoires sont en réalité des récits de sa vie, recueillis par Du Fossé et publiés longtemps après la mort de Pontis en 1670...

25 Avenel op. cit., tome IV.

26 Rapin (René). *Mémoires du P. René Rapin de la compagnie de Jésus, sur l'Eglise et la société, la cour, la ville et le Jansénisme, publiés pour la première fois d'après le manuscrit autographe* par Léon Aubineau, Paris, 1865, tome I, pages 470-474.

27 Retz (François Paul de Gondî, cardinal de), *Mémoires*, éditions Fabry et Barillot, Genève, 1777, tome I, page 57.

28 Croy (R. de) : « *Le cardinal de Richelieu et M. de Saint-Preuil* » dans la Revue d'Aquitaine, 1875, page 81.

29 Sainte-Beuve, tome I, page 491.

30 Ibidem, tome I, pages 686 et 736.

31 Ibidem, tome I, page 414.

32 Hallay (André) *Les solitaires de Port-Royal*, Paris, Plon, 1927, pages 41, 111.

33 Besoigne, page 115.

**34 Archives de la Vienne, C499.**

**35 Archives de la Vienne, E 4 13 – 28 ter, minutes Levasseur.**

36 Sainte-Beuve, tome III, page 537.

**37 Archives des Deux-Sèvres 3 E 1489, minutes de René Suyre, notaire à Saint-Loup.**

**38 Archives des Deux-Sèvres, 3 E 970, minutes de Bourceau, notaire à Parthenay. La vente du 24 septembre 1657, mentionnée dans l'acte ne s'est pas trouvée dans la minute d'Aubry, notaire à Loudun.**

39 Toutes ces transactions sont mentionnées dans les notes 43 à 48 infra.

40 Sainte-Beuve, tome I, page 999, cite les *journaux de M. Des Lions*, qui indique à la date du 3 juillet 1663 que « l'archevêque devait être vu et tâté par un nommé de la Petitière, qui est son ami, homme d'épée et grand ami de M. de Saint-Cyran »

41 Bibliothèque nationale. Minutes Clairambault, 1245.

42 Aude page 65.

43 Archives nationales, Minutier central, étude LXXV, notaire Gallois, n° 133.

44 *Ibidem*, n° 134.

45 *Ibidem*, n° 135.

46 *Ibidem*, n° 147. Dans les *Journaux de M. Des Lions*, à la date du 10 août 1670, il est question d'une rente de 1.500 livres.

47 *Ibidem*, n° 151.

48 *Ibidem*, n° 152.

49 Archives du royaume à Utrecht, ancien fonds d'Amersfoort (N° 178 de l'inventaire de Bruggeman et Van de Ven, *les pièces d'archives françaises se rapportant à l'abbaye de Port-Royal des Champs et son cercle*)

50 Fontaine (Nicolas). *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, Utrecht, 1736, tome II, page 177 – *Nécrologue de Cerveau*, tome I, 1760, page 177.

51 Sainte-Beuve, tome I page 999.

52 Les recherches relatives à cette étude n'auraient pas été possibles sans l'obligeance de Mlle Massip, de MM Gazier, Geoffroy, Loewenberg et Taillemite et surtout de M. Jubert que je tiens à remercier ici.

Copie intégrale y compris l'orthographe.

François VILLARD

Note : L'Abbaye cistercienne de Port-Royal des Champs a été le point central du Janséniste. Combattue par les Jésuites, l'Abbaye a été détruite en 1711 par ordre du roi.

\* \* \* \* \*

## Vocabulaire ancien trouvé dans les archives de la Petitière.

L'hôtel ou maison forte, avec les *douhes* (douve) qui l'entourent, la maison ou *hébergement*, qui est couverte de *teubles* (tuiles) ou *tubluie* qui a un *plancher* ou est *planchoyés*, c'est-à-dire a un premier étage ; elle peut-être à *faix*, ou n'être qu'un *appentis* de maison. La maison peut aussi être devenue un *froux*, un *froutis*, un *masurault* ; il peut même n'y avoir plus à sa place qu'*ayrault*.

Les dépendances de la maison sont le *fenioux* (grenier à foin), le four et son *fournioux*, le four des *perres* qui est peut-être un four à chaux, la *roche* (cave), qui est parfois *fondue*, la *fuie*, la *tonnelle* du moulin à vent ou le moulin à *aygue*, le *ballet*, la *loge couverte de gles*, l'*ayre* où l'on bat le blé, les étables et granges, le *pois* ou puits, la fontaine.

Les appartenances de la maison sont ses *issues*, *rues*, *cours*, *cursoires*, *courtils*, *courtilleges* et *caireux*, les *préclosures*, les jardins, la *frusière*, l'*osche*, autrement *vergier*, le *gardouer* ou lavoir, le *shénevrault*, le *chaumeau*, la châtaigneraie, les *saulzaies*, les *coudures*.

Les terroirs ou tènements, les champs sont des *coitivées* ou non, parfois *gastes* en *gas*, ou *gastaige*, souvent entourées de haies, *closeures* ou *palisses* et de fossés, tantôt en *nayde* ou *nesde*, en *noues*, en *brandes* ou *landes*, en *chirons*, divisés en *versaines*, et en *chaintres* au milieu des champs, on trouve des *tines*, rocher émergeant du sol.

Les bois qui sont, soit *touches* de haute futaie ou de *cosdre*, ou *chaisgnaies*, soit *brisse* de futaie, soit *transchis* ou *brousses* de taillis, ou *seppes*, ou boccages, le *garennas* avec leur *plessis* ou *placis*, où l'on fait des *clapiers* ou des *chirons* pour loger les lapins, les *taillées*, sises entre des prés.

Il y a encore les *pastis* ou *pasturaux*, les prés, les vignes et les treilles

Les *raux* ou *rivaux* d'*ayve* ont des rivages, des *bouschaux*, des pêcheries, des chaussées de moulin avec leurs *beis* et *rebets*, leur *essays*, portes et *eschalaires* ; les étangs ont leur *begs* et *excès*.

Il y a enfin les routes ou *marchaussées*, avec leur *pesré* ou *perré*, au passage d'une rivière, ou le *pas*, pour l'usage duquel il y a une *planche*, les *chemins herbus*, et les *adresses*.

Orthographe respectée

\* \* \* \* \*

# Armoiries de la Petiteère

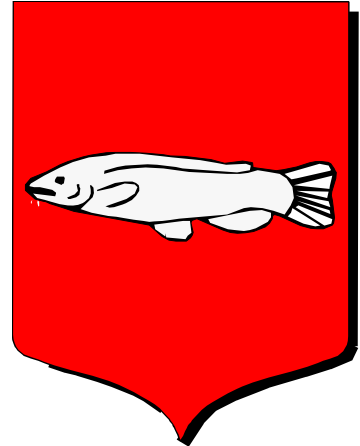
## Famille Pizon.

Seigneur de la Petiteère, fief de Secondigny. La Généalogie de la famille Pizon est établie de 1428 à 1660, date où elle s'éteint dans la famille Bétoulat.

La famille Pizon était alliée aux familles : Le Mastin, Mondion, des Francs, et Bétoulat.

La famille possédait des biens à Fénerly, Largeasse et le château du vieux Boissoudan, etc...

Blason : « de gueules au poisson mis en fasce d'argent ».



\* \* \* \* \*

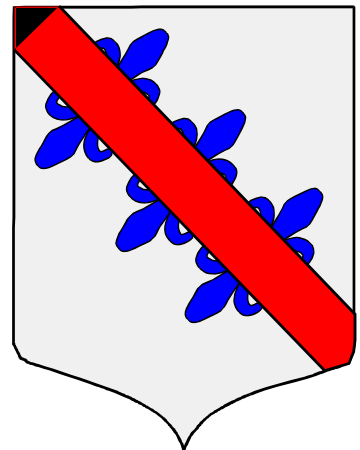
## Famille le Mastin.

Seigneur de la Rochejacquelein que nous retrouvons comme vassal de nombreux fiefs du sud Bressuirais en particulier à la Chapelle Saint-Laurent.

En 1458, la famille le Mastin est alliée à celle de Pizon Sgr de la Petiteère de Secondigny.

Blason : « d'argent à une cotice de gueules accompagnée de 6 fleurs de lys de même posées 3 en chef et 3 en pointe et une bordure d'azur ».

*Alias* « d'argent à la bande de gueules contrefleudalisée de 6 fleurs d'azur ».



\* \* \* \* \*

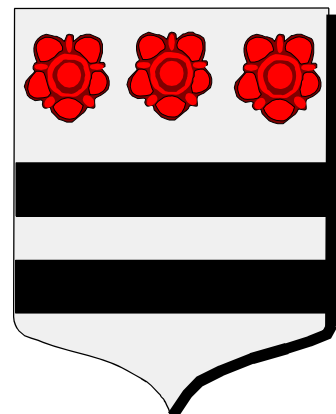
## Famille Mondion.

Alliée au XVI<sup>e</sup> siècle à la famille d'Arthus de Cossé, Seigneur de Secondigny. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, un Chevalier Mondion est Sgr. de la Chambaudière *alias* la Mignonnière, paroisse de Vernoux en Gâtine.

Charles, Sgr de la Bertonnaire épouse Jacqueline Pizon, dame de la Petiteère de Secondigny au XVII<sup>e</sup> siècle.

Blason : « d'argent à 2 fasces de sable, accompagnées de 3 roses de gueules rangées en chef ».

Variante « d'or à 3 fasces d'azur, au chef de gueules, chargé de 3 roses d'argent ».



\* \* \* \* \*



### **Famille Betoulat,**

Seigneur de la Petitière de 1602 à 1660.

Blason « de sable au chevron d'argent, accompagné de trois chardon d'or tigés et feuillés de même »



\*\*\*\*\*

### **Famille de Vieux.**

André Pizon de Bétoulat vend, en 1660, le fief de la Petitière à un noble du pays, Jacques le Vieux, qui ensuite le revend en 1670, à Artus Landerneau seigneur de la Caillerie.

Blason de la famille Le Vieux : « d'or au lion de sinople »

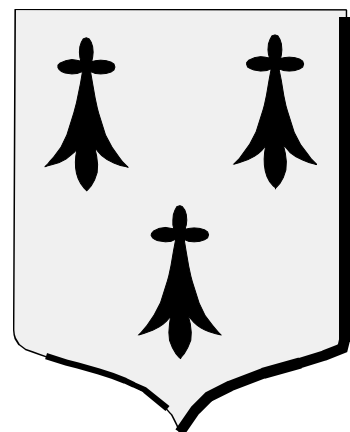


\*\*\*\*\*

### **Famille Landerneau.**

Dite branche de la Ricotière, cette famille noble a vécue à Secondigny de la fin du XVI° au milieu du XVIII° siècle. Seigneur de la Caillerie, la Petitière, la Maillebouère (?) le Retail, l'hôtel de la Michelière et différentes borderies de Secondigny.

Blason : « d'argent à 3 mouchetures d'hermine ».



\*\*\*\*\*

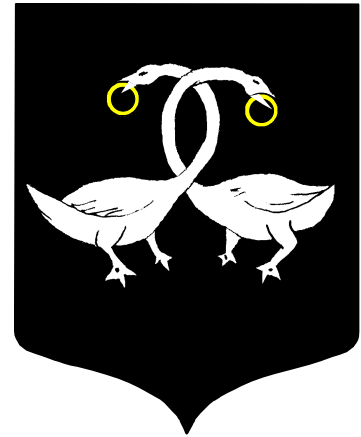
## **Famille Darrot.**

Seigneur de la Poupelière d'Azay-sur-Thouet, anobli en 1450, puis propriétaire de nombreux fiefs, dont la Petitière, la Boutrochère, etc... possédait 19 métairies...

Julie Catherine Darrot, Comtesse d'Hérouville était aussi la dernière Comtesse de Secondigny. Elle décède le 25 mars 1797.

Blason : « de sable à deux cygnes d'argent affrontés ayant leurs têtes contournées et les cols passés en sautoir, portant chacun dans leur bec un anneau d'or ».

Ce blason est visible à la croisée des voûtes des deux chapelles, coté Nord, église d'Azay-sur-Thouet.



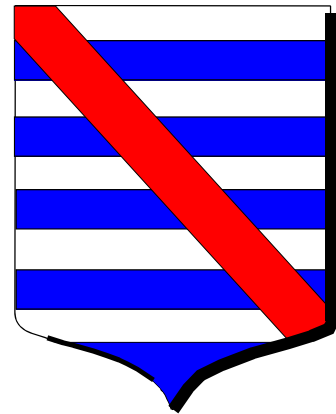
\* \* \* \* \*

## **Famille Parthenay Larchevêque.**

Seigneur, propriétaire de la Gâtine dès le début du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1419, date de rachat par le Roi de France.

Blason : « burelé d'argent et d'azur à la cotice de gueules en bande brochant sur le tout ».

Ce blason figure sur le gisant de Jean II Larchevêque, église Sainte-Croix de Parthenay.



\* \* \* \* \*